

# PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

2022 - 2024



# SOMMAIRE

## **I- Contexte et éléments de diagnostic**

I-1. Éléments de diagnostic

I-2. L'action de l'intercommunalité

I-3. L'articulation de tous les dispositifs partenariaux entre l'Education Nationale et la Communauté de Communes Adour Madiran au plus près de la réussite de chaque élève

## **II- Le PEDT, un projet global à l'échelle de l'intercommunalité**

II-1. Le champ d'application du projet

- Territoire et public concernés par le PEDT
- Durée du PEDT

II-2. Les objectifs éducatifs du PEDT

- Favoriser le bien-être de l'enfant
- Sensibiliser à une approche citoyenne
- Permettre l'accès à la culture

## **III- Les modalités de mise en œuvre du PEDT sur le territoire**

III-1. Les accueils du matin et du soir

III-2. La pause méridienne et les goûters

III-3. Les interventions sur le temps scolaire (piscine, occitan, Fête de la Science)

III-4. L'accompagnement à la scolarité

III-5. Le Plan Mercredi

III-6. Les interventions sur les vacances scolaires

## **IV- La gouvernance et l'évaluation du PEDT**

IV-1. La gouvernance du PEDT

- L'instauration d'un partenariat autour de l'enfant
- La mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi

IV-2. L'évaluation du PEDT

- La méthodologie d'évaluation
- L'articulation des différents outils choisis
- Les critères d'évaluation identifiés

## **V- Annexes**

V-1. Classeur des fiches d'identité des écoles

V-2. Tarifs des services

V-3. Règlement intérieur des services périscolaires

V-4. Glossaire

# PRÉAMBULE

*« Le niveau réel d'un pays se mesure à l'attention qu'il accorde à ses enfants, à leur santé et à leur sécurité, à leur situation matérielle, à leur éducation et à leur socialisation, ainsi qu'à leur sentiment d'être aimés, appréciés et intégrés dans les familles et les sociétés au sein desquelles ils sont nés. » UNICEF-Rapport Innocenti – 2007*

Les élus de la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) adhérant totalement à ce constat ont construit le projet communautaire autour de l'enfant, en particulier au travers du projet éducatif de territoire (PEDT).

Ce dernier est conçu à l'initiative de la Communauté de Communes et associe partenaires institutionnels et financiers, associations locales, enseignants, parents et enfants. Il constitue un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les attentes de chaque enfant et leur donner des outils pour s'épanouir, acquérir différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Le PEDT permet ainsi de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Il s'agit donc d'un outil pour mettre en œuvre une politique éducative concertée mais aussi d'un vrai moment de réflexion pour les élus communautaires afin de définir les orientations et les priorités stratégiques pour le territoire.

Au-delà même de la compétence « Affaires scolaires, péri et extrascolaires » et « Petite enfance » au cœur du PEDT, le présent document se veut être la définition du projet politique de l'intercommunalité. C'est en ce sens que nous aborderons au travers du diagnostic territorial de nombreuses compétences exercées par la communauté de communes ayant de près ou de loin un lien avec le PEDT.

En matière éducative, la CCAM offre aux enfants scolarisés sur le périmètre communautaire des activités péri et extrascolaires organisées par ses soins en complémentarité avec le temps scolaire de l'Éducation Nationale et règlementées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ces activités représentent pour les familles un service essentiel à destination des enfants. Les élus communautaires ont donc fait le choix de proposer une palette diversifiée et de qualité tout en respectant le cadre législatif, tant sur l'encadrement et les diplômes requis que sur la pédagogie adaptée au jeune public. Forts d'un tissu local dense et diversifié, ils ont souhaité, en parallèle, nouer un partenariat avec les associations mettant en valeur leurs compétences.

Ce PEDT 2022-2024 a pour ambition de donner aux acteurs qui accompagnent l'enfant au quotidien un socle de travail commun et cohérent.

Le  
Président,  
Frédéric RÉ

## **1<sup>er</sup> PARTIE**

### **CONTEXTE et ÉLÉMENTS de DIAGNOSTIC**

## **I-1. Le territoire et les compétences de la Communauté de Communes Adour Madiran**

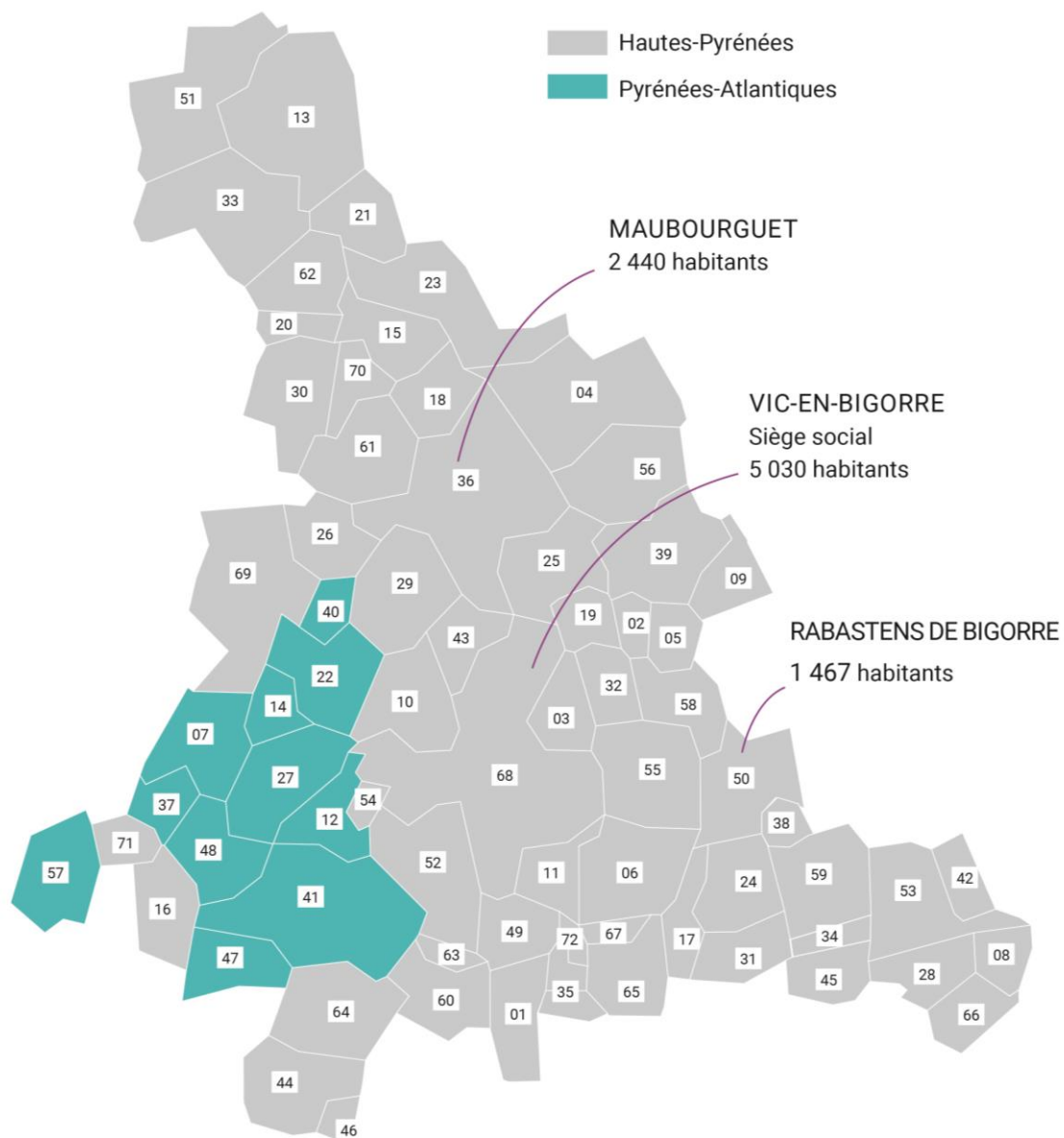
### **Le périmètre :**

La Communauté de Communes Adour Madiran regroupe 11 communes des Pyrénées-Atlantiques et 61 communes des Hautes-Pyrénées. Elle compte près de 25 000 habitants ; c'est la deuxième plus grande intercommunalité des Hautes-Pyrénées (après Tarbes Lourdes Pyrénées).

La CC Adour Madiran est un territoire rural, dont le paysage ouvert offre un large panorama sur la chaîne des Pyrénées. Il est constitué en son centre par la large vallée céréalière de l'Adour, à l'est par les vallées dissymétriques (polyculture / élevage) de l'Estéous et de l'Arros et à l'ouest par les coteaux viticoles du Madiranais.

La population se concentre à l'est du territoire, notamment sur les communes situées le long de la RD935 (Axe Tarbes/Maubourguet).

Le développement des villages du sud du territoire, la simplification du parcellaire agricole et l'aménagement de zones d'activités attestent de la dynamique d'urbanisation en cours ces dernières années, due à la proximité de l'agglomération tarbaise et à la bonne desserte routière.



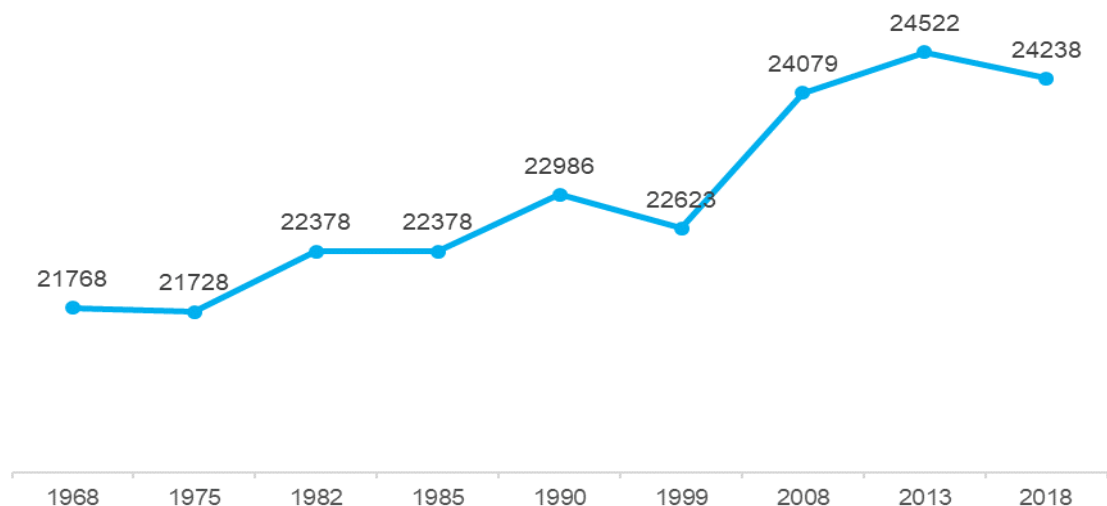
1. Andrest / 2. Ansost / 3. Artagnan / 4. Auriébat / 5. Barbachen / 6. Bazillac / 7. Bentayou-Sérée / 8. Bouilh-Devant / 9. Buzon / 10. Caixon / 11. Camalès / 12. Casteide Doat / 13. Castelnau Rivière Basse / 14. Castera Loubix / 15. Caussade Rivière / 16. Escaunets / 17. Escondeaux / 18. Estirac / 19. Gensac / 20. Hagedet / 21. Heres / 22. Labatut Figuières / 23. Labatut Rivière / 24. Lacassage / 26. Lahitte Toupière / 27. Lamayou / 28. Lameac / 29. Larreule / 30. Lascazères / 31. Lescurry / 32. Liac / 33. Madiran / 34. Mansan / 35. Marsac / **36. Maubourguet** / 37. Maure / 38. Mingot / 39. Monfaucon / 40. Monsegur / 41. Montaner / 42. Moumoulous / 43. Nouilhan / 44. Oroix / 45. Peyrun / 46. Pintac / 47. Ponson Debat Pouts / 48. Pontiacq Viellepeinte / 49. Pujo / **50. Rabastens De Bigorre** / 51. Saint Lanne / 52. St Lezer / 53. St Sever De Rustan : 54. Sanous / 55. Sarriac Bigorre / 56. Sauveterre / 57. Sedze Maubecq / 58. Segalas / 59. Sénac / 60. Siarrouy / 61. Sombrun / 62. Soublecause / 63. Talazac / 64. Tarasteix / 65. Tostat / 66. Trouley Labarthe / 67. Ugnouas / **68. Vic en Bigorre** / 69. Vidouze / 70. Villefranque / 71. Villenave Près Béarn / 72. Villenave Près Marsac



### Evolution de la population depuis 1968

Après une forte hausse de la population entre 1968 et 2012, le nombre d'habitants tend à diminuer ces dernières années. En 2018, la CC Adour Madiran comptait 24238 habitants. Cette baisse du nombre d'habitants s'explique par un solde naturel défavorable, qui n'est plus compensé par le solde migratoire (bien que celui-ci soit positif).

Remplacer graphique par

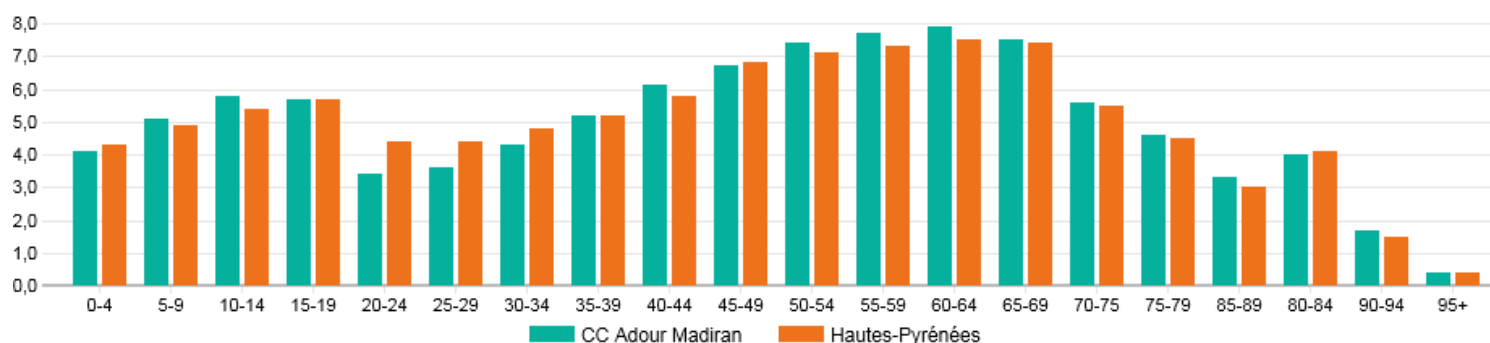


	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population	24 539	24 584	24 522	24 583	24 601	24 463
Taux d'évolution annuel	- 0,1 %					
Naissances	193	210	218	194	181	166
Décès	317	353	362	309	330	383
Solde naturel	- 0,6%					
Solde migratoire	0,5 %					

### Répartition de la population par tranches d'âges quinquennales

La population est un peu plus âgée que celle du département : 27% des habitants ont plus de 65 ans (26,4% des Hauts-Pyrénéens) et 14% ont plus de 75 ans (13,4% en moyenne départementale), ce taux étant cependant à peu près stable depuis 2012 où il était de 13,3%.

L'indice de vieillissement<sup>1</sup> est de 130, ce qui correspond à la moyenne départementale. Cette valeur caractérise un territoire avec une population âgée. La représentativité de la tranche d'âge 45-59 ans laisse supposer une accentuation du vieillissement.



Source : Insee, RP - 2017

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Val d'Adour, prévoit à l'horizon 2035 :

- > une baisse de la part des plus jeunes (moins de 14 ans) de 1,2 à 1,6 points selon les départements (périmètre du SCoT)
- > une baisse de la part de la population en âge de travailler (15-60 ans) de 7,4 à 8,5 points selon les départements (périmètre du SCoT)
- > une hausse de la part de la population âgée (plus de 60 ans) de 9 à 9,7 points selon les départements (périmètre du SCoT).

### Répartition des ménages par type

La composition des ménages diffère de celle du département des Hautes-Pyrénées.

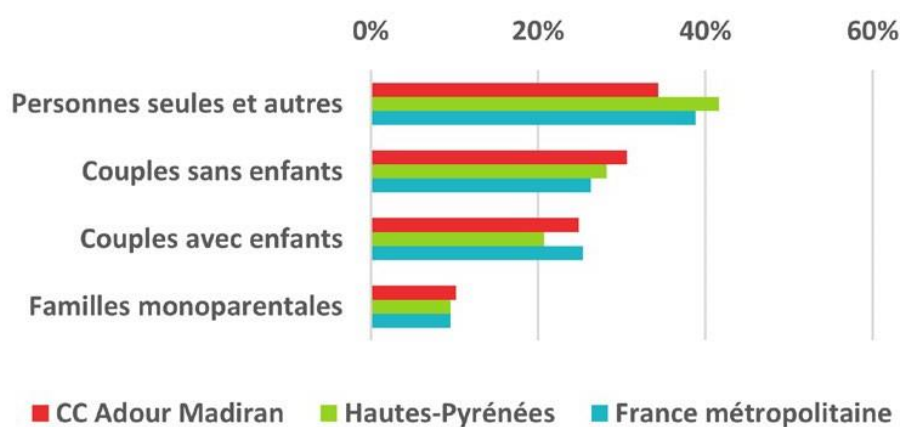
D'après le dernier recensement publié durant l'été 2021, on compte 3785 familles avec enfants à l'échelle de l'EPCI, soit 35 % des ménages, contre 30 % pour les Hautes-Pyrénées. On trouve également plus de couples sans enfant, plus de familles monoparentales, et moins de personnes seules.

<sup>1</sup> Rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire



Toutefois, depuis 2007, la part des ménages constitués d'une personne seule est en hausse tandis que celle des couples avec enfants baisse régulièrement.

En outre, 54% des ménages d'une personne seule ont plus de 65 ans. Cela suppose de s'interroger sur l'isolement des personnes âgées.



## Emploi, revenus, entreprises

### Dynamique socioprofessionnelle

Le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégorie ABC est de 1815 au 31 décembre 2020 pour la CC Adour Madiran. Il était de 1890 en 2016.

Par ailleurs, l'EPCI compte 84% des salariés en CDI ou travaillant dans la fonction publique, et qui n'occupent donc pas un emploi potentiellement précaire (CDD, apprentissage, intérim...). Ce chiffre est de 81 % pour les Hautes-Pyrénées.

En 2017, la population en âge de travailler (15-64 ans) était de 14 109 personnes dont 63,9% avait un emploi.

Le taux de chômage chez les 15-64 ans est de 12,6%, inférieur à la moyenne départementale (13,7%). Il est à peu près stable depuis 2012.

Chez les jeunes de 15 à 24 ans, ce taux (31,2%) se situe au-dessus de la moyenne départementale (28,6%).

En lien direct avec la vie économique du territoire, le revenu moyen par foyer fiscal est de 21 633 €, pour l'année 2019. Pour comparaison, il est de 22 657 € pour les Hautes-Pyrénées.

La part des ménages fiscaux imposés s'élève à 40,8%, inférieur à la moyenne départementale (44,4%).

Le taux de pauvreté est de 14,8% : il est inférieur à la moyenne départementale (15,4%).

Les retraités représentent la catégorie socio-professionnelle (CSP) la plus importante (35,2%), avec un taux un peu supérieur à la moyenne départementale (34,3%).

A l'inverse, les agriculteurs (2%), les cadres et professions intellectuelles supérieures (3,9%), les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (4%), appartiennent aux CSP les moins représentées. Le nombre de cadres est de 30 pour 100 ouvriers, bien inférieur à la moyenne départementale (44,4%).

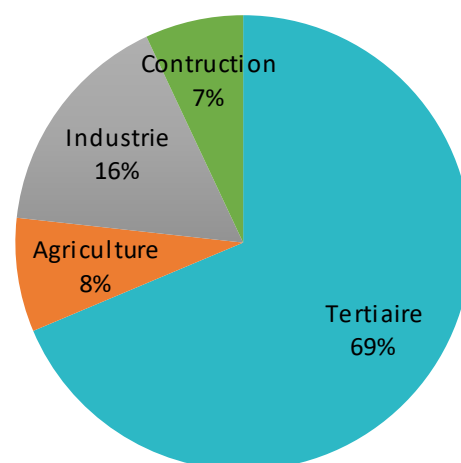


### Tissu économique

En 2016, le tissu économique local était composé de 3 022 établissements dont 97,4% avaient moins de 10 salariés (95,1% pour le département).

67,9% de ces emplois sont dans le secteur tertiaire, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (78,1%), alors que 8% sont dans l'agriculture (3,6% pour le département), ce qui caractérise l'économie de ce territoire.

On trouve ensuite 16,1% des emplois dans l'industrie (11,5% pour le département) et 8,1% dans la construction (6,9% pour la moyenne départementale).



En 2017, on dénombre 6465 emplois sur le territoire. Cette valeur est en baisse sur la période 2012-2017 (TEA -1,03%).

En revanche, le taux de création d'entreprises est de 14,3%, supérieur à celui du département (13,8%).

En 2019, 223 entreprises ont été créées, parmi lesquelles 186 étaient des entreprises individuelles, principalement dans le secteur des services (26,9% secteur du commerce/transport/hébergement/restauration).

A noter par ailleurs que 18,8% sont dans le secteur de la construction.

Le tissu économique de la CCAM est caractérisé par la surreprésentation des entreprises unipersonnelles et 97% des entreprises comptent moins de 10 salariés (TPE).

La répartition de l'emploi sur la CCAM est marquée par les 2 pôles principaux : Vic-en-Bigorre (2 284 emplois) et Maubourguet (1 715 emplois) qui regroupent pratiquement 60% des emplois du territoire.

Les communes de Vic-en-Bigorre, Rabastens-de-Bigorre, Maubourguet et Andrest regroupent 40% des établissements actifs.

Dans sa globalité, le territoire est dépendant des bassins économiques de Tarbes au Sud et de Pau à l'Ouest.

La CC Adour Madiran affiche un indice de concentration de l'emploi de 70,5 emplois proposés sur le territoire pour 100 actifs. En comparaison, la valeur de l'indice départemental est de 100,6.



## Cadre de vie et logements

---

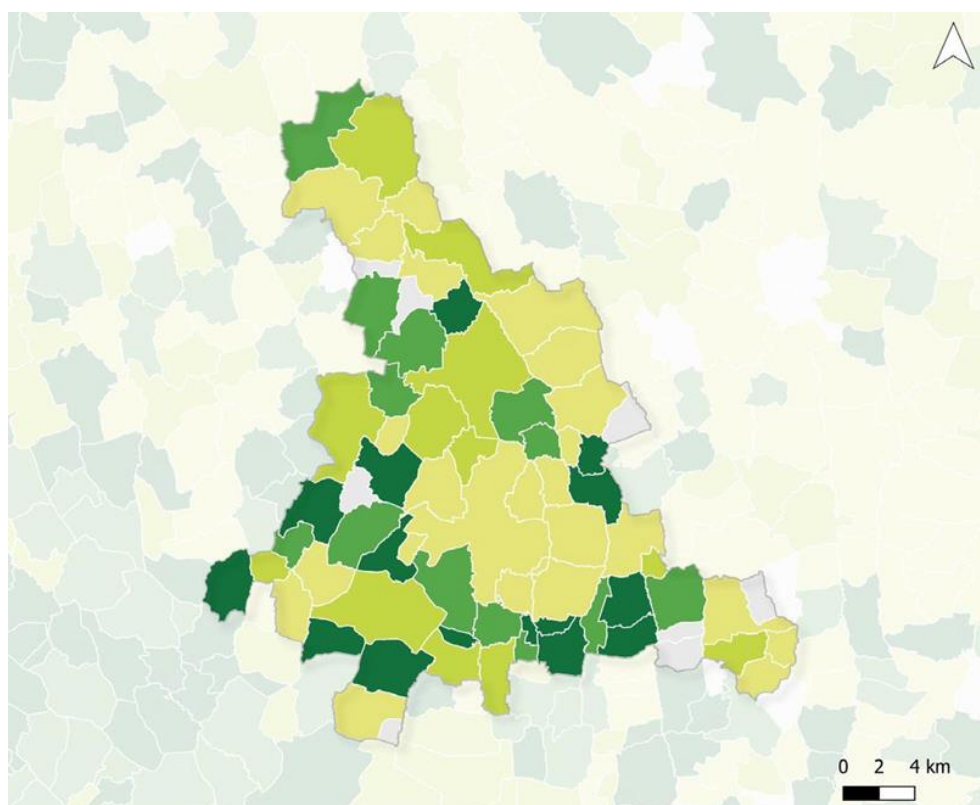
### Le logement

La CC Adour Madiran compte 12 793 logements, alors que ce chiffre était de 7 539 en 1968. Cela représente une évolution de +70 % en 60 ans.

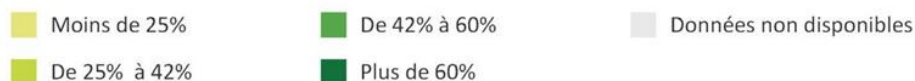
Ces dix dernières années, le parc a augmenté de 1 455 unités soit une hausse de 12,9%, proche de la moyenne départementale (12,6%).

Toutefois, si l'on considère le nombre de constructions annuelles par rapport au nombre d'habitants (1 construction pour 1000 habitants sur la période 2013-2017), le taux est inférieur à la valeur départementale (2,7).

Dans son ensemble, le parc de logements est plutôt ancien : 46 % des résidences principales datent d'avant 1970 (45 % pour le parc du département).



**Part des logements classés A, B ou C au Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)**



On retiendra par ailleurs que les logements sont majoritairement occupés par leur propriétaire (77%), ce qui est supérieur à la moyenne départementale (66%). La commune dont le taux est le plus fort est Peyrun (95%), alors que celle dont le taux est le plus faible est Vic en Bigorre (61%).

Le parc social est faible. En 2017 il était composé de 251 logements, soit à peine 2,4% des résidences principales alors que ce taux est de 10% pour le département. Ce parc est en légère baisse sur la période 2014-2019 avec un taux d'évolution de -0,1%.

Sur le territoire Adour Madiran, la demande en locatif social était de 106 demandes actives en 2019.

En matière de logement, d'autres indicateurs peuvent être mobilisés tels que :

- En moyenne, le temps de résidence dans le même logement est de 20,9 années. Ce chiffre est supérieur à celui enregistré pour Vic en Bigorre (16,6 années).

- La taille des logements, qui à l'échelle de l'EPCI est de 4,7 pièces, contre 4,3 pour les Hautes-Pyrénées.

### Services et équipements

Sur une échelle de 0 à 4 établie par l'INSEE pour définir le niveau de centralité d'une commune, Vic en Bigorre, Maubourguet et Rabastens occupent une fonction de niveau 2 correspondant à un centre intermédiaire d'équipements et de services alors qu'Andrest, Castelnau-Rivière-Basse et Madiran ont une fonction de centralité de niveau 1 correspondant à un centre local d'équipements et de services.

En matière d'enseignement, les établissements scolaires accueillent les élèves de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur avec des formations post-bac au lycée agricole de Vic en Bigorre. Pour l'année scolaire 2019-2020, 1811 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement du 1er degré (classes maternelles et élémentaires) et 986 en collège.

En 2017, 3404 personnes de plus de 75 ans résidaient dans le territoire soit 14% de sa population (13,4% pour le département) et 1029 vivent seules, soit 34,4% de cette population, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (41,4%).

On estime que ces 1029 personnes de plus de 75 ans vivant seules chez elles étaient potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile.

A noter, l'offre en structure d'hébergement pour personnes âgées est de 475 places sur le territoire.

Concernant l'offre de services publics de proximité pour les démarches du quotidien dans le département des Hautes-Pyrénées, trois structures labellisées France services sont installées à Vic en Bigorre, Rabastens-De-Bigorre et Maubourguet.

Le territoire Adour Madiran compte 18 médecins généralistes (dont 4 salariés) et 160 praticiens de santé toutes spécialités confondues. L'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issues des territoires environnants. Avec une valeur de 3,5 consultations par an et par habitant, cet indicateur est plus faible que la moyenne départementale (4,2).

Comme pour l'ensemble des territoires ruraux du département, les enjeux autour de la mobilité sont importants. Le pourcentage d'actifs qui changent de commune pour se rendre

sur leur lieu de travail est de 73,4%, supérieur au taux départemental (66,8%). Ce taux est en hausse depuis 2007.

## Equipements liés à l'enfance et la jeunesse

### 34 ÉCOLES

Andrest  
Artagnan  
Bazillac  
Caixon  
Camalès  
Escaunets  
Escondeaux  
Labatut-Rivière  
Lafitole  
Lahitte-Toupière  
Larreule  
Lascazères  
Lescurry  
Liac  
Madiran  
Marsac  
Maubourguet  
Monfaucon  
Peyrun  
Pontiacq-Viellepinte  
Pujo  
Rabastens de Bigorre  
Saint-Lézer  
Saint-Sever-de-Rustan  
Sarriac-Bigorre  
Sedze-Maubecq  
Sénac  
Siarrouy  
Sombrun  
Soublecause  
Tostat  
Vic-en-Bigorre - Pierre Guillard  
Vic-en-Bigorre - Les Petits bois  
Vidouze

### 3 COLLÈGES

Maubourguet - Jean Jaurès  
Vic-En-Bigorre - Pierre Mendès France  
Vic-En-Bigorre - Saint Martin (privé)

### 3 LYCÉES

Vic-En-Bigorre - Pierre Mendès France (général)  
Vic-En-Bigorre - Pierre Mendès France (professionnel)  
Vic-En-Bigorre - Jean Monnet (enseignement agricole)

### 6 CENTRES DE LOISIRS

Andrest  
Labatut Rivière / Lascazères  
Maubourguet  
Montaner  
Rabastens-De-Bigorre  
Vic-En-Bigorre

### 4 CRÈCHES ET MICO-CRÈCHES

Andrest - Les canalous  
Maubourguet - Au clair de Lune  
Tostat - Les Pitchouns  
Vic-En-Bigorre - Les Petits Loups

### 1 MAISONS DES ASSISTANTES MATERNELLES

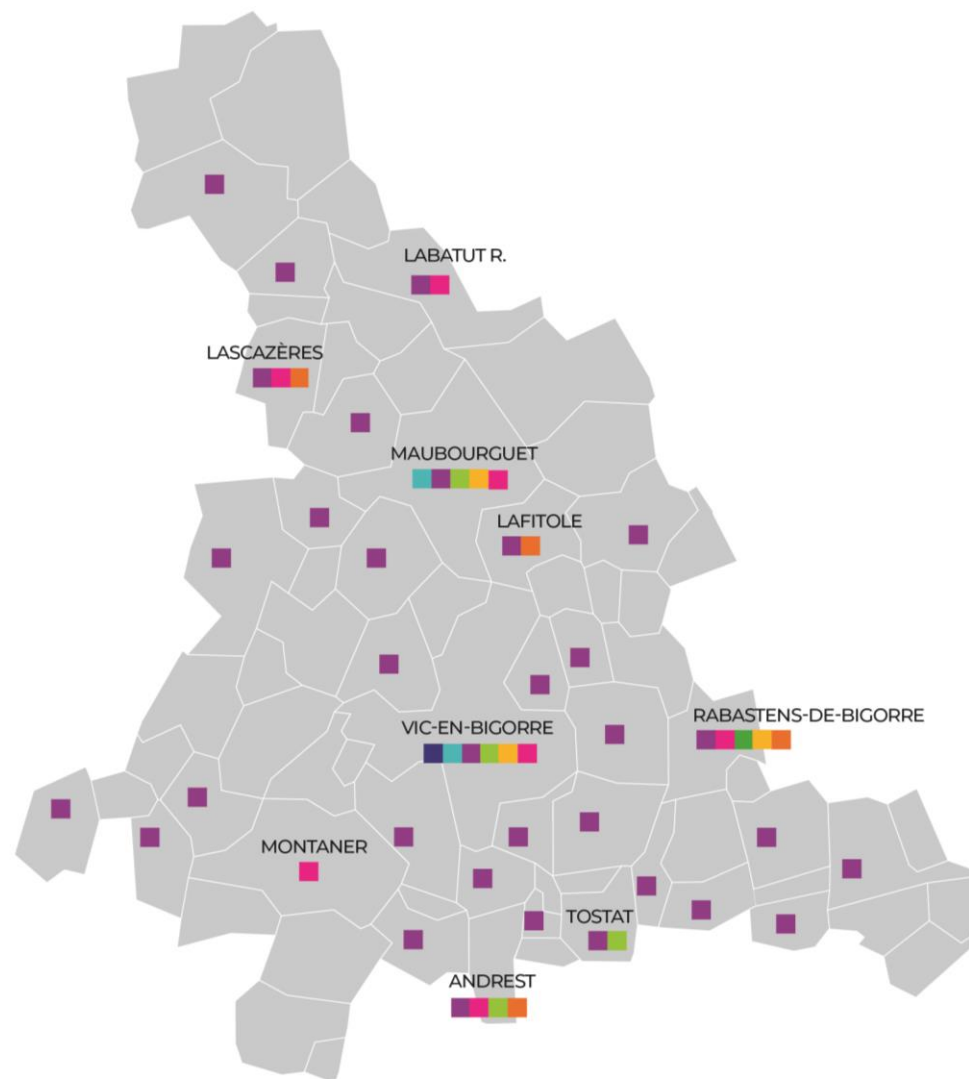
Rabastens-De-Bigorre

### 3 RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Maubourguet  
Rabastens-De-Bigorre  
Vic-En-Bigorre

### 4 LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS / PARENTS

Andrest  
Lafitole  
Lascazères  
Rabastens-De-Bigorre



## Équipements sports et loisirs

(Liste non exhaustive : La Base Permanente des Equipements (BPE) de l'Insee recensait une centaine d'équipements sportifs en 2016)

### ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Andrest

- Terrain de basket extérieur + Stade de football

Artagnan

- Salle multisports (basket, badminton, tennis)
- Salle de danse

Bazillac

- Stade de football
- Court de tennis extérieur

Camalès - Terrain de basket extérieur

Caixon - Terrain de basket extérieur

Casteide-Doat - Court de tennis extérieur

Escaunets - Fronton de pala

Lamayou - Mur de pala, Salle de volley

Lescurry - Court de tennis extérieur

Maubourguet

- Parc des sports du Bouscarrets (rugby)

Monfaucon - Court de tennis extérieur

Monségur - Fronton de pala

Montaner

- Terrain de tennis extérieur
- Stade de football
- Parcours tir à l'arc

Nouilh - Terrain de basket extérieur

Pujo - Court de tennis, Parcours santé

Rabastens-De-Bigorre

- Stade de rugby
- Salle multisport (tennis, volley)
- Salle de lutte
- Court de tennis extérieurs

Siarrouy

- Terrain de tennis extérieur
- Terrain de basket extérieur

Vic-en-Bigorre

- Piscine Louis Fourcade
- Complexe Menoni (stade, courts de tennis extérieur/intérieur, padel, mur de pala, gymnase)
- City stade
- Gymnase de la Herry (espace judo karate lutte, salle de tir à l'arc)
- Stade de football des arcales

### SALLES DE SPECTACLE

Maubourguet - Centre d'Action Culturelle

Rabastens-De-Bigorre - Petit Théâtre

Vic-En-Bigorre - L'OCTAV

### CINÉMA

Vic-En-Bigorre - L'OCTAV

### MÉDIATHÈQUES

Andrest

Montaner

Maubourguet

Rabastens-De-Bigorre

Vic-En-Bigorre

### GRANDS SITES PATRIMOINE

Madiran - Ancien prieuré

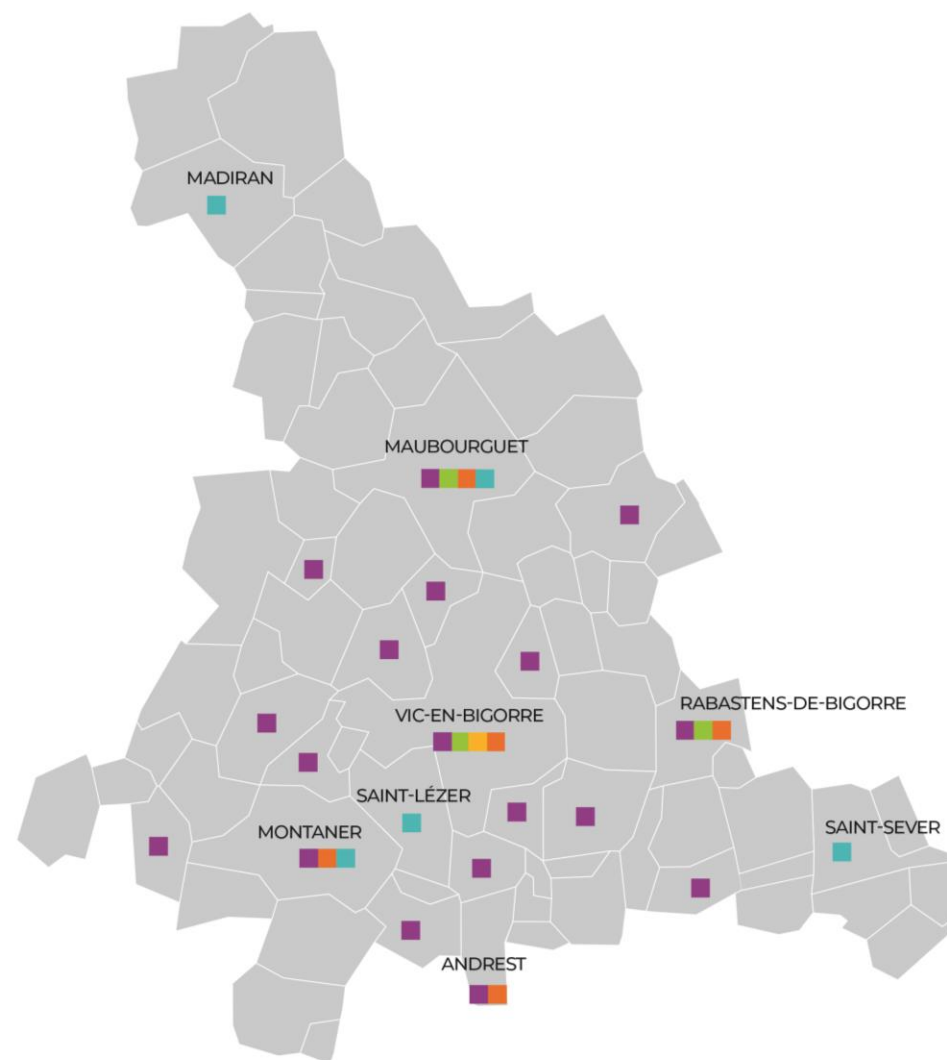
Maubourguet - Musée archéologique

Montaner - Château médiéval

Saint-Lézer - Sentier Castrum Bigorra

Saint-Lézer - Ancien prieuré

Saint-Sever - Ancienne abbaye bénédictine





## Equipements sanitaires et médico-sociaux

### HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

Castelnau Rivière Basse - EHPAD Panorama de Bigorre  
Maubourguet - EHPAD résidence l'Emeraude  
Rabastens-De-Bigorre - EHPAD Curie Sembres  
Vic-En-Bigorre - Centre hospitalier de Bigorre :  
- EHPAD La clairière et les acacias  
- Structure d'Accueil Spécialisée Alzheimer (SASA)

### LOGEMENTS ADAPTÉS / INCLUSIFS

Rabastens-De-Bigorre

### PUBLICS SPECIFIQUES

Castelnau Rivière B. - Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)  
Lafitole - Centres de soins et de prévention en addictologie (CSAPA)  
Lascazères - Centre Roland Chavance (IME, IMPro, SESSAD)  
Maubourguet - Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)  
Vic-En-Bigorre - EPAS 65 (ESAT)

### MEDECINE GÉNÉRALE

Andrest  
Maubourguet  
Rabastens de Bigorre  
Vic-en-Bigorre

### PHARMACIE

Andrest  
Castelnau Rivière Basse  
Maubourguet  
Rabastens-De-Bigorre  
Vic-En-Bigorre

### LABORATOIRE ET RADIOLOGIE

Maubourguet  
Vic-En-Bigorre

### SOINS INFIRMIERS

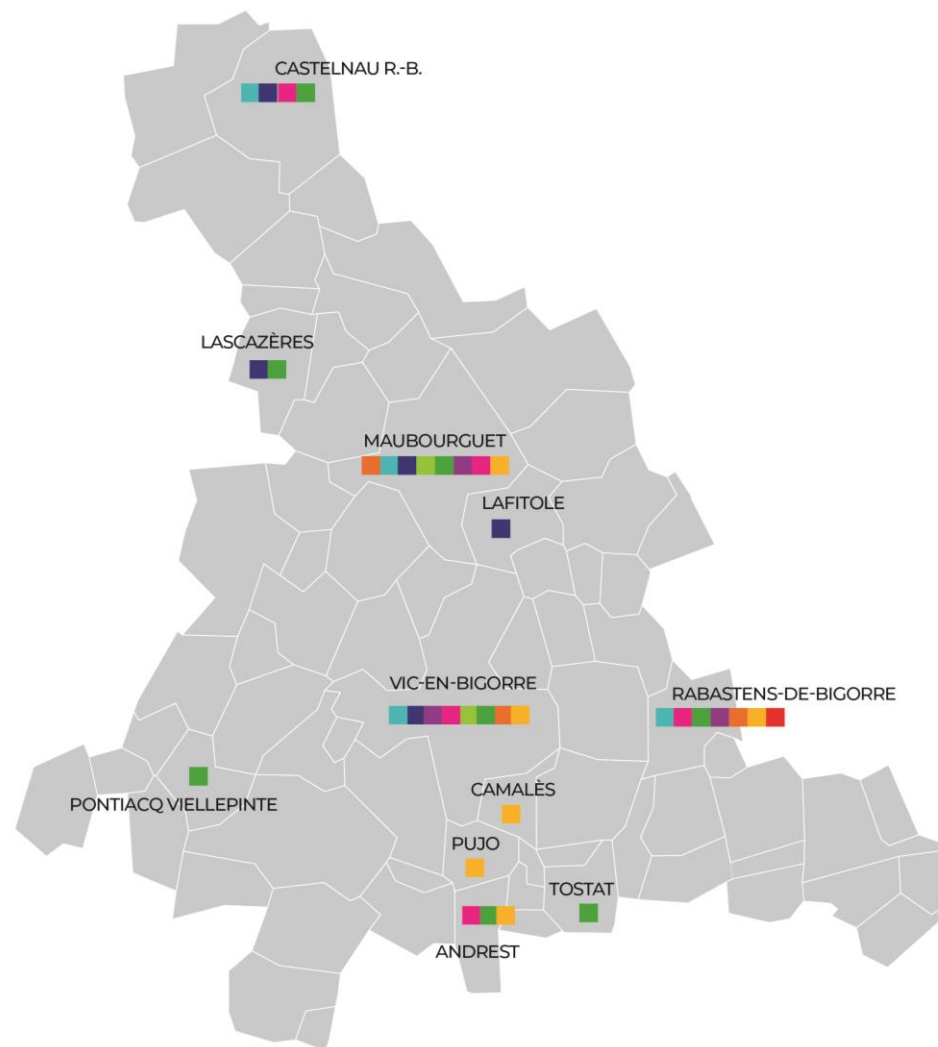
Andrest  
Castelnau Rivière Basse  
Lascazères  
Maubourguet  
Pontiacq Viellepinte  
Rabastens-De-Bigorre  
Tostat  
Vic-En-Bigorre

### SOINS DENTAIRES

Maubourguet  
Rabastens-De-Bigorre  
Vic-En-Bigorre

### AUTRES SPÉCIALITÉS

**Cardiologie**  
Vic-En-Bigorre  
**Kinésithérapie**  
Andrest  
Maubourguet  
Pujo  
Rabastens-De-Bigorre  
Vic-En-Bigorre  
**Ostéopathie**  
Andrest  
Maubourguet  
Rabastens-De-Bigorre  
Vic-En-Bigorre  
**Ophthalmologie**  
Vic-En-Bigorre  
**Psychothérapie**  
Maubourguet  
Vic-En-Bigorre  
**Sage-femme**  
Vic-En-Bigorre  
**Gériatrie**  
Vic-En-Bigorre  
**Orthophonie**  
Andrest  
Rabastens-De-Bigorre  
Maubourguet  
Vic-En-Bigorre  
**Sophrologie**  
Vic-En-Bigorre  
**Pédicure**  
Camalès  
Maubourguet  
Vic-En-Bigorre  
**Diététique**  
Maubourguet  
Vic-En-Bigorre  
**Orthoptie**  
Vic-En-Bigorre



Synthèse des atouts, faiblesses et enjeux du territoire

<b>Dynamique démographique</b>	
<u>Constat</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solde naturel négatif (-0,6 de 2011 à 2016)</li> <li>- Solde migratoire positif (0,5 de 2011 à 2016)</li> <li>- Taux d'évolution annuel négatif (-0,1 de 2011 à 2016)</li> <li>- Indice de vieillissement élevé (130)</li> <li>- Accentuation du vieillissement</li> <li>- Part des personnes seules en augmentation</li> <li>- Part des ménages avec enfant en baisse</li> <li>- Des foyers aux revenus relativement bas</li> </ul>	<u>Enjeux</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolement des personnes âgées</li> <li>- Accueil des nouveaux habitants et maîtrise du développement urbain</li> <li>- Renouvellement démographique, attraction des jeunes actifs</li> </ul>
<b>Emploi et développement économique</b>	
<u>Constat</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un tissu entrepreneurial dynamique, constitué de TPE</li> <li>- Un développement essentiellement endogène</li> <li>- Deux périmètres AOC</li> <li>- Un taux de chômage relativement important</li> </ul>	<u>Enjeux</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmissions des entreprises artisanales</li> <li>- Développer l'oeno et l'agrotourisme</li> </ul>
<b>Logement</b>	
<u>Constat</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements en augmentation</li> <li>- Parc de logement plutôt ancien</li> <li>- Parc de logement social plutôt faible</li> </ul>	<u>Enjeux</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter le parc de logements aux évolutions démographiques et notamment au vieillissement de la population</li> <li>- Résorption de l'habitat insalubre ou énergivore</li> <li>- Développer une offre de logements abordables</li> </ul>
<b>Equipements et services</b>	
<u>Constat</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamique de regroupement pédagogique permettant de pérenniser l'offre scolaire</li> <li>- Peu d'offre en matière d'accueil de la petite enfance</li> <li>- Une offre de santé qui se développe avec la création d'un Centre de santé intercommunal</li> <li>- 3 espaces labellisés France Services facilitant l'accès aux services publics</li> </ul>	<u>Enjeux</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et stabiliser l'offre de soins</li> <li>- Développer une offre de service notamment à destination des personnes âgées et de la petite enfance</li> <li>- Rationnaliser le maillage des établissements scolaires au regard des projections en matière d'effectifs</li> </ul>

## I-2. Une approche globale du projet du territoire

### **Les compétences :**

Au regard des éléments de diagnostic et des attentes de la population, la Communauté de Communes met en œuvre une politique déclinée dans le cadre de compétences réglementaires.

A noter, la loi n°2015-991, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce l'intégration des Communautés de Communes en étendant, d'une part, la liste de leurs compétences optionnelles et en leur attribuant, d'autre part, de nouvelles compétences obligatoires.

Le projet communautaire s'organise autour d'un fil conducteur : l'accompagnement de la population à tous les âges.

### **Les compétences obligatoires :**

- L'aménagement de l'espace

Approuvé le 25 novembre 2021, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) définit les règles d'occupation des sols des 72 communes membres.

La planification urbaine à l'échelle de l'intercommunalité comme bassin de vie permet d'organiser, au plus près des besoins, l'implantation des services, des entreprises, de l'habitat, pour un développement durable et équitable du cadre de vie.

- Le développement économique

La Communauté de Communes Adour Madiran soutient et développe son tissu économique en déployant des opportunités et des solutions d'implantation ou d'agrandissement pour les entrepreneurs.

A ce jour, la CCAM compte 9 hôtels d'entreprises, 5 zones industrielles, 2 zones commerciales, 1 zone d'activité économique et 1 zone agricole bio réparties sur les communes de Andrest, Maubourguet, Montaner, Rabastens-de-Bigorre et Vic En Bigorre.

- L'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil et d'insertion des gens du voyage (approuvé pour la période 2018-2023) fixe les orientations relatives au logement des gens du voyage. Ces orientations sont déclinées à l'échelle des EPCI compétents.

Dans ce cadre, la CCAM assure la gestion et l'entretien des aires d'accueil de Vic en Bigorre (15 emplacements) et de Maubourguet (8 emplacements).

A noter, le territoire Adour Madiran compte 60 ménages sédentaires (propriétaires de terrains non constructibles ou en stationnement quasi-permanent sur les aires).

- La collecte et le traitement des déchets

La CCAM organise la collecte et le traitement des déchets pour 12000 foyers.

En 2018, la collectivité a remplacé la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (calculée d'après la valeur locative) par la redevance incitative (facturation subordonnée à la production réelle de déchets non recyclables). Les usagers sont de fait plus attentifs et impliqués dans le tri sélectif.

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Les problématiques d'inondations deviennent prégnantes sous l'effet du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Intégrés au Plan Local d'Urbanisme, les enjeux de la Gemapi nécessitent une approche transversale et s'organisent avec les différents services.

### **Les compétences facultatives :**

- La collecte et le traitement des déchets

La CCAM organise la collecte et le traitement des déchets pour 12000 foyers.

En 2018, la collectivité a remplacé la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (calculée d'après la valeur locative) par la redevance incitative (facturation subordonnée à la production réelle de déchets non recyclables). Les usagers sont de fait plus attentifs et impliqués dans le tri sélectif.

- Protection et mise en valeur de l'environnement

- Le territoire Adour Madiran compte 6000 installations d'assainissement non collectif. Outre leur mission de contrôle, les agents du SPANC assurent des missions de conseil et de sensibilisation auprès des communes et des habitants.
- La Communauté de Communes œuvre également sur le champ de la transition énergétique avec le réseau « chaleur bois énergie » qui consiste à brûler des déchets de bois (biomasse) pour alimenter en eau chaude 14 bâtiments publics (administratifs, scolaires, sportifs, etc).
- La Communauté de Communes est également partenaire de l'Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM) dans le cadre de la recherche sur les panneaux photovoltaïques organiques.

- Politique du logement et du cadre de vie

Dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat), la Communauté de Communes a contribué à la rénovation énergétique de 270 habitations entre 2018 et 2020. Cela représente 3 millions d'euros de travaux générés pour les entreprises locales.

La politique conduite en faveur de l'habitat privé vise 4 objectifs majeurs :

- Adapter les logements à la perte d'autonomie
- Gagner en performance énergétique

23/03/2022

- Accroître le parc locatif en centre-bourg
- Résorber l'habitat vétuste

La convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat court jusqu'au 31 décembre 2022.

La CCAM est par ailleurs partenaire de Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées.

- Fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

Afin de favoriser l'accès pour tous au sport et à la culture, la Communauté de Communes entretien ou assure le fonctionnement d'équipements culturels et patrimoniaux d'intérêt communautaire :

- Réseau de 5 médiathèques
- Salle de spectacle l'Octav
- Cinéma de l'Octav
- Château de Montaner
- Abbaye de Saint Sever de Rustan
- Piscine Louis Fourcade à Vic En Bigorre

Pour renforcer la présence et le maillage culturel, la collectivité propose une programmation annuelle « itinérante » avec des spectacles « hors les murs ».

Elle sensibilise également le jeune public via des opérations spécifiques, notamment à destination des scolaires.

- Construction, entretien et/ou fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- Entretien de 34 sites école
- Organisation de l'accueil péri et extrascolaire (6 centres de loisirs)
- Fonctionnement de la restauration scolaire
- Partenariat avec Conseil Régional et le Conseil Départemental pour le transport scolaire.

La CCAM privilégie une approche rationnelle dictée par l'intérêt des enfants. La mise en commun d'équipements, de matériels et de personnels qualifiés, garantit l'équité et la qualité du service à l'échelle de l'intercommunalité.

- Action sociale d'intérêt communautaire

- Sur le volet de la petite enfance, la CCAM cherche à déployer des modes de garde complémentaires (crèches, maison d'assistantes maternelles). Elle est également partenaire des structures dédiées à la petite enfance (relais d'assistantes maternelles, lieux d'accueil enfants parents).
- En 2020, la Communauté de Communes a candidaté au dispositif expérimental « zéro chômeurs ».
- Depuis 2021, la CCAM propose 9 logements inclusifs, pour les personnes en perte d'autonomie à cause de l'âge ou du handicap.
- Pour favoriser l'accueil de nouveaux professionnels de santé et maintenir l'offre de soin de proximité, la Communauté de Communes conduit en partenariat avec le PETR du Val d'Adour, une politique proactive déclinée dans le « projet de santé Adour Madiran ». Il se traduit par l'acquisition et la gestion

des groupes médicaux de Maubourguet et de Rabastens De Bigorre (intégration du secrétariat, maintenance matérielle et immobilière), la création de la Maison de Santé pluriprofessionnelle de Vic En Bigorre, la création d'un Centre de Santé pour le salariat de 4 médecins généralistes, et dernièrement la gestion d'un centre de dépistage puis de vaccination contre la COVID-19.

- Une commission d'élus mène actuellement la réflexion de l'opportunité d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

- Aménagement et entretien de bâtiments publics d'intérêt communautaire

Les locaux de la gendarmerie nationale de Vic En Bigorre est reconnue d'intérêt communautaire.

- Exploitation des réseaux de communication électroniques

La Communauté de Communes soutient le déploiement de la fibre.

- Autres services d'intérêt communautaire

- Depuis janvier 2020, le territoire Adour Madiran compte 3 espaces labellisés « France Services ». Dans ces espaces, les agents de la Communauté de Communes orientent et aident les habitants à effectuer leurs démarches administratives en ligne avec les opérateurs Pole emploi, Direction Générale des Finances Publiques, la Poste, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse, etc.

Les espaces France Services sont des « guichets d'accueil polyvalent » visant à rapprocher les services publics des usagers mais également à compenser une possible fracture numérique.

Le Centre de téléenseignement "Tiers lieux Occitanie e-formation" propose un catalogue de 70 formations dispensées en distanciel. Différents organismes forment les demandeurs d'emploi aux métiers du numérique, du sanitaire et social, de la grande distribution, de la gestion administrative, etc.

### I-3. L'articulation de tous les dispositifs partenariaux entre l'Education Nationale et la Communauté de Communes Adour Madiran au plus près de la réussite de chaque élève

Les élus de la Communauté de Communes Adour Madiran ont fait, depuis la création de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la compétence « écoles » une priorité avec toujours en ligne de mire de placer l'enfant au cœur de toutes les réflexions.

L'objectif est de travailler sur l'offre scolaire de premier degré (écoles maternelles et élémentaires de gestion communautaire) de manière concertée entre les services de l'Education Nationale, la Préfecture et le Département des Hautes-Pyrénées et la Communauté de Communes Adour Madiran.

Le département - et le territoire Adour Madiran en particulier - présente en effet des caractéristiques rurales certaines : faible densité de population, taux d'espaces agricoles important, communes de tailles diverses, éloignement géographique des villes, problèmes de mobilité, difficultés d'accès à l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte géographique, économique et démographique difficile, les écoles du territoire Adour Madiran doivent faire face à une nouvelle baisse d'effectifs importante à la rentrée scolaire 2022 : 1560. Cependant, le taux d'encadrement (nombre enseignants / nombre élèves) est maintenu.

Pour autant, les élus communautaires œuvrent pour l'accès à une école de qualité sur tout le territoire par différents leviers d'action dont les essentiels, à côté de l'élaboration et de l'évaluation du PEDT, sont :

↳ **le développement des usages pédagogiques du numérique** : avec le plan de relance. Il s'agit d'un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires visant à généraliser le numérique éducatif dans les écoles pour lequel la Communauté de Communes a été retenue. Concrètement, 25 écoles élémentaires de la CCAM seront dotées d'équipements numériques tels que tablettes, ordinateurs portables, vidéoprojecteurs, écrans numériques, visualiseurs de documents, haut-parleurs, imprimante scanner, ...) pour un coût total de projet à 220.571,70 € avec une aide de région académique substantielle.

↳ **l'inclusion, une priorité** : avec le soutien à la scolarisation des élèves en situation de handicap pour que chaque élève à besoins éducatifs particuliers puisse être scolarisé et accompagné, tant dans les temps scolaire que péri et extrascolaire, par des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) en particulier (complémentarité des contrats sur les temps scolaire, péri et extrascolaire, formation des personnels, ...). Cela s'est traduit par la signature d'une convention de coopération entre les services de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées et la Communauté de Communes Adour Madiran dans le cadre du **PIAL Adour-Vic-Maubourguet** en 2021.

↳ **les mêmes chances à tous les élèves sur tout le territoire** : avec le dispositif **Territoires Éducatifs Ruraux**. Ce programme s'adresse aux territoires fragilisés par leur situation géographique (ruralité, zone de montagne, villes isolées) et se déploie autour d'un réseau constitué d'au moins un collège (voire un lycée) et ses écoles de rattachement.

Sur l'expérimentation 2021, 9 territoires ont été retenus, soit 1 par département de l'Académie sauf pour les Hautes-Pyrénées où 2 territoires ont été choisis, dont Adour Madiran.

Cela se traduit par une convention partenariale entre l'Académie de Toulouse, les services académiques des Hautes-Pyrénées, la Préfecture des Hautes-Pyrénées, le Département des Hautes-Pyrénées et la Communauté de Communes Adour Madiran en 2022 qui fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions du territoire éducatif rural Adour Madiran autour de l'ambition de la réussite de tous les élèves du territoire et de la compensation des inégalités territoriales.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE

# LE PEDT, un PROJET GLOBAL à l'ÉCHELLE DE l'INTERCOMMUNALITÉ

### 2.1 Le champ d'application du projet

*Le projets éducatif territorial 2022-2024 a pour objectif d'organiser les activités périscolaires et extrascolaires prolongeant et complétant le service de l'éducation, en cohérence avec les dispositifs existants.*

Le PEDT est élaboré à l'initiative de l'EPCI, ici la Communauté de Communes Adour Madiran et associe l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation, dans la journée de l'enfant (enseignants, éducateurs, animateurs, familles, collectivités...)

#### 2.1.1. Présentation du porteur de projet

	<p><b>Communauté de Communes Adour Madiran</b>  <b>Élu pilote :</b> Frédéric RÉ, Président, Véronique THIRAUULT, Vice-Présidente, en charge des affaires scolaires, Magali LARRANG, Elue en charge de la commission péri &amp; extrascolaire  <b>Coordonnateurs du PEDT :</b> Sandrine BONNET (DGS), et Benoît LARY (responsable du service enfance et jeunesse)</p> <p>✉ : 21, place du Corps Franc Pommiès          65500 VIC EN BIGORRE          ☎ : 05.62.31.68.84          Courriel : <a href="mailto:service.enfance@adour-madiran.fr">service.enfance@adour-madiran.fr</a>  <a href="mailto:benoit.lary@adour-madiran.fr">benoit.lary@adour-madiran.fr</a></p> <p><b>Site internet :</b> <a href="http://adour-madiran.fr">adour-madiran.fr</a></p>
---	--

#### 2.1.2 Territoire et public concerné par le PEDT

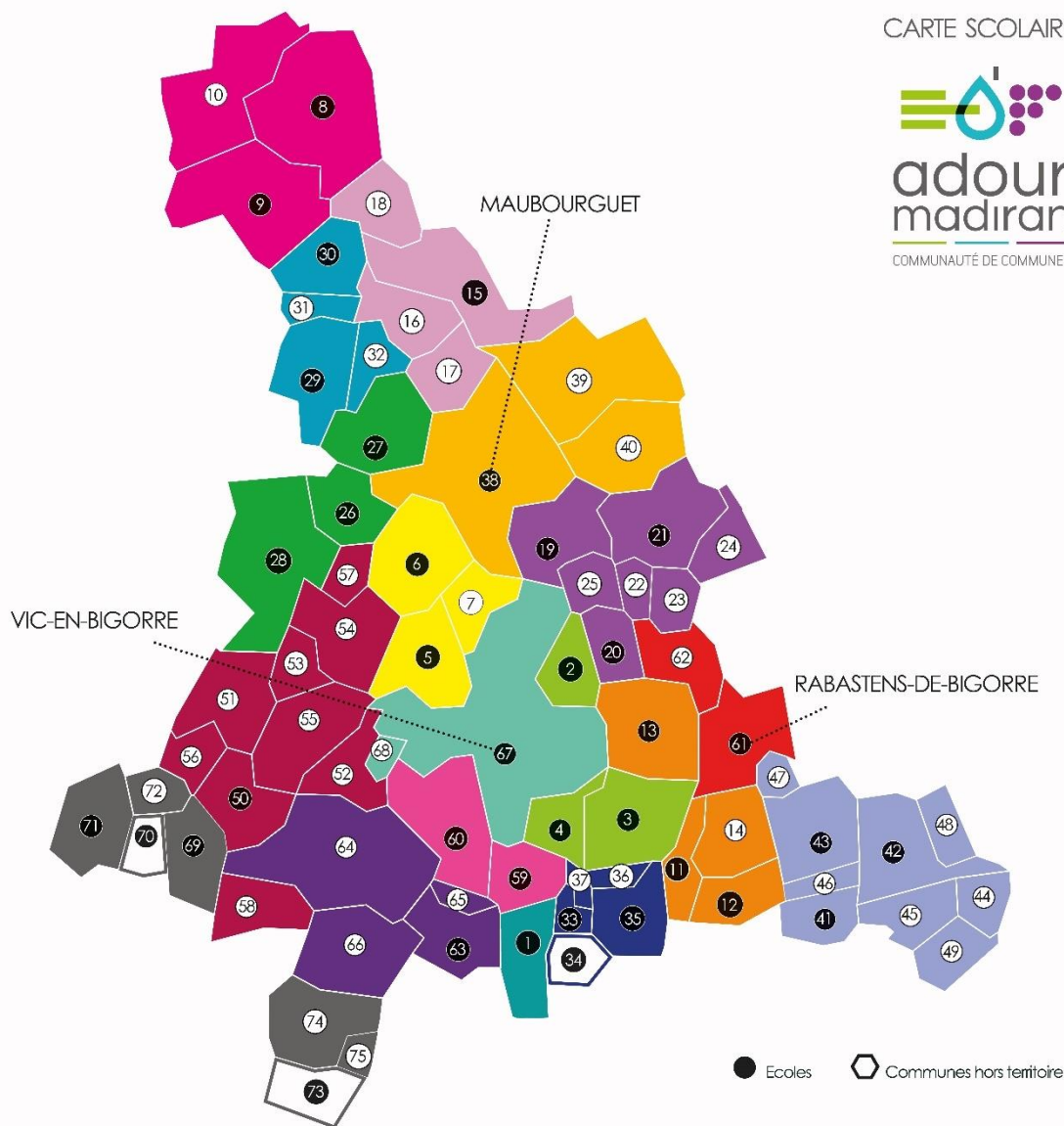
Le Projet Educatif Territorial concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran.

A ce jour, 1560 enfants scolarisés dans les 34 établissements scolaires de la Communauté de Communes sont concernés par ce nouveau PEDT :



	critères des effectifs scolaires						La ressources humaine				
	Effectifs 21/22	Effectifs 22/23	Effectifs 23/24	Nombre de classe	Elèves / classe 2021 2022	Nbre de niveaux par classe	Nbre d'agents	Moyenne d'âge	% de diplômés	% de titulaires	Départ horizon 2026
<b>Andrest groupe scolaire</b>	<b>132</b>	<b>118</b>	<b>117</b>	6	22	2 niveaux	7 + 1 AESH	50 ans	75%	75%	3 départs
<b>RPI Camales Bazillac Artagnan</b>	<b>84</b>	<b>83</b>	<b>76</b>	5	16,8	2 niveaux	6	52 ans	66%	83%	
Camales (PS-MS-GS-CP)	38	38	38	2	19	2 niveaux	3		66%	66%	1 départ
Bazillac (CE1-CE2)	15	13	12	1	15	2 niveaux	1		0%	100%	
Artagnan (CE2-CM1-CM2)	31	32	26	2	15,5	2	2		100%	50%	
<b>RPI Caixon Larreule</b>	<b>39</b>	<b>44</b>	<b>48</b>	2	18,5			43 ans			
Caixon (PS-MS-GS-CP)	20	26	35	1	20	4	3				0
Larreule (CE1-CE2-CM1-CME2)	19	18	13	1	19	4	1		50%	80%	0
<b>RPI CRB Madiran</b>	<b>57</b>	<b>55</b>	<b>52</b>								
Madiran (tous les niveaux)	57	55	52	3	19	2,7	5 + 1 AESH	53 ans	40%	80%	1
<b>RPI Escondeaux Lescurry Sarriac</b>	<b>73</b>	<b>63</b>	<b>69</b>	4	18,5	2		42 ans			
Escondeaux (PS-MS)	18	13	19	1	18	2	2				1
Lescurry (GS-CP)	19	20	14	1	19	2	2				
Sarriac (CE1-CE2-CM1-CM2)	36	30	36	2	18	2	2 + 1 AESH		29%	57%	
<b>Labatut Rivière</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	2	16,5	4	3 + 1 AESH	41 ans	100%	66%	1
<b>RPI Liac Lafitole Monfaucon</b>	<b>76</b>	<b>70</b>	<b>68</b>	4	19	2,1					
Liac (PS-MS-GS)	24	22	21	1	24	3	2				1
Lafitole (CP-CE1-CE2)	30	24	25	2	15	2	2				1
Monfaucon (CM1-CM2)	22	24	22	1	22	2	1	44 ans	50%	83%	1
<b>RPI Vidouze Sombrun Lahitte</b>	<b>52</b>	<b>54</b>	<b>57</b>	3	17,3	3					
Vidouze (PS-MS-GS)	13	16	20	1	13	4	2	45 ans	100%	100%	

Sombrun (CP-CE1)	21	19	11	1	21	2	1			100%	100%	1
Lahitte (CE2-CM1-CM2)	18	19	26	1	18	3	1			100%	0%	
<b>RPI Lascazères Soublecause</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	2	12	4,5						
Lascazères (TPS, PS, MS,GS, CP)	12	12	12	1	12	5	2					
Soublecause (CE1- CE2-CM1-CM2)	12	13	12	1	12	4	1	48 ans		66%	66%	1
<b>RPI Sarniguet Marsac Tostat</b>	<b>116</b>	<b>112</b>	<b>99</b>	5	23,7							
Sarniguet (PS-MS)	24	23	19	1	24	2	2					
Marsac (GS-CP)	25	24	24	1	25	2	1					
Tostat (CE1-Ce2- Cm1CM2)	67	65	56	3	22,3	2	3	47 ans		14%	86%	1
Maubourguet groupe scolaire	167	160	149	8	20,8	1,25	8 + 2 AESH	52 ans		43%	100%	4
RPI Saint Sever Senac Peryrun	72	72	65	3	24	2,6						
Saint Sever de Rustan (PS-MS-GS)	22	22	19	1	22	3	2					
Senac (CP-CE1)	24	17	16	1	24	2	1					
Peyrun (CE2-CM1- CM2)	26	33	30	1	26	3	1 + 1 AESH	43 ans		50%	75%	1
Pontiac Viellepinte (PALAY) groupe scolaire	124	115	116	5	24,8	2	6 + 2 MAD asso Vivre	47 ans		40%	80%	2
RPI Saint Lezer Pujo	57	58	63	3	19							
Saint Lezer (PS-MS- GS)	18	20	25	1	18	2	2					
Pujo (CP- CE1-CE2- CM1-CM2)	39	38	38	2	19,5	2,5	2	51 ans		50%	100%	1
Rabastens de Bigorre groupe scolaire	115	109	104	5	23	2,4	8 + 1 AESH	43 ans		43%	71%	1
Siarrouy tous les niveaux	62	61	59	3	20,7	3	5 + 1 MAD mairie + 1 AESH	53 ans		40%	60%	2
<b>Vic en Bigorre Petits bois maternelles (PS- MS-GS)</b>	<b>285</b>	<b>266</b>	<b>262</b>	12	22,75	1,85						
Pierre Guillard Primaires (CP-CE1- CE2-CM1-CM2)	79	80	93	4	19,75	2	7					
	206	186	169	8	25,75	1	15	41 ans		86%	86%	2



LES REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES DE LA CCAM & COMMUNES RATTACHÉES

1. **Andrest** (TPS>CM2)

2. **Artagnan** (CE1>CM2)

3. **Bazillac** (CP)

4. **Camalès** (TPS>GS)

5. **Caixon** (TPS>GS)

6. **Larreule** (CP>CM2)

7. Noulhan

8. **Castelnau-Rivière-Basse** (CP>CE1)

9. **Madiran** (TPS>GS/CE2>CM2)

10. Saint Lanne

11. **Escondeaux** (TPS>MS)

12. **Lescury** (GS>CE2)

13. **Sarric-Bigorre** (CM1>CM2)

14. Lacassagne

15. **Labatut-Rivière** (TPS>CM2)

16. Caussade-Rivière

17. Estrac

18. Hérès

19. **Lafitole** (CP>CM1)

20. **Liac** (PS>GS)

21. **Monfaucon** (CM1>CM2)

22. Ansost

23. Barbachen

24. Buzon

25. Gensac

26. **Lahitte-Toupière** (CM1>CM2)

27. **Sombrun** (CP>CE2)

28. **Vidouze** (TPS>GS)

29. **Lascazères** (PS>CE1)

30. **Soublecause** (CE1>CM2)

31. Hagedet

32. Villefranque

33. **Marsac** (GS>CP)

34. **Sarniguet** (PS>MS)

35. **Tostat** (CP>CM2)

36. Ugnouas

37. Villenave-Près-Marsac

38. **Maubourguet** (TPS>GS/CP>CM2)

39. Aurébat

40. Sauveterre

41. **Peyrun** (CE2>CM2)

42. **Saint-Sever-De-Rustan** (TPS > GS)

43. **Sénac** (GS>CE1)

44. Bouilh-Devant

45. Laméac

46. Mansan

47. Mingot

48. Mouxmouls

49. Trouley-Labarthe

50. **Pontiacq-Viellepinte** (PS>CM2)

51. Bentayou-Sérée

52. Casteide-Doat

53. Castera-Loubix

54. Labatut-Figuières

55. Lamayou

56. Maure

57. Monséguir

58. Ponsan-Débat-Pouts

59. **Pujo** (CE1>CM2)

60. **Saint-Lézer** (PS>CP)

61. **Rabastens-De-Bigorre** (TPS>CM2)

62. Ségalas

63. **Siarrouy** (TPS>CM2)

64. Montaner

65. Talazac

66. Tarasteix

67. **Vic-En-Bigorre** (TPS>GS/CP>CM2)

68. Sanous

HORS GESTION CCAM

69. **Escaunets** (CE1>CE2)

70. **Bédelle** (TPS>GS)

71. **Sedze-Maubecq** (CM1>CM2)

72. Villenave-Près-Béarn

73. **Ger** (PS>CM2)

74. Oroix

75. Pintacq

**LES SERVICES PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES :**

D'après l'annexe,

La Communauté de Communes Adour Madiran compte :

- 33 sites de restauration ;
- 22 lieux de garderies avant et après l'école ;
- 6 sites d'accueil déclarés en ALAÉ\_ accueil périscolaire ;
- 8 structures de loisirs se relaient pour l'accueil des enfants du territoire communautaire et hors territoire communautaire, le mercredi et pendant les vacances scolaires

ALAÉ	GARDERIE	CANTINE	ECOLE	Ecoles de la Communauté de Communes Adour Madiran	Horaires d'accueil du matin	Horaires d'école/Temps scolaire lundi, mardi, jeudi et vendredi MATIN	Horaires Pause méridienne	Horaires d'école/Temps scolaire lundi, mardi, jeudi et vendredi APRES MIDI	Horaires d'accueil du soir
<b>Andrest</b>									
			1	Groupe scolaire Simone Veil	7h30-8h20	8h30-12h00	12h00-14h00	14h00-16h30	16h30-18h30
<b>RPI Artagnan-Bazillac-Camalès</b>									
			1	Ecole d'Artagnan	7h30-8h20	8h30-11h50	11h50-13h30	13h30-16h10	16h10-18h30
			1	Ecole de Bazillac	7h30-8h35	8h45-11h55	11h55-13h40	13h40-16h30	16h30-18h30
			1	Ecole de Camalès	-	8h40-12h00	12h00-13h40	13h40-16h20	-
<b>RPI Caixon-Larreule</b>									
			1	Ecole de Caixon	7h30-8h35	8h45-11h50	11h50-13h20	13h20-16h15	16h15-18h15
			1	Ecole de Larreule	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
<b>RPI Concentré Madiran</b>									
			1	Garderie de Castelnau-rivière-basse	7h30-8h35				16h45-18h30
			1	Ecole de Madiran	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
<b>RPI Escondeaux-Lescurry-Sarriac</b>									
			1	Ecole de Escondeaux	7h30-8h55	9h05-12h05	12h05-13h35	13h35-16h35	16h35-18h30
			1	Ecole de Lescurry	-	9h10-12h10	12h10-13h40	13h40-16h40	-
			1	Ecole de Sarriac	7h30-8h45	8h55-11h55	11h55-13h25	13h25-16h25	16h25-18h30
<b>RPI Concentré à Labatut Rivière</b>									
			1	Ecole de Labatut Rivière	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30

**RPI Lafitole-Liac-Monfaucon**

1	1	1	Ecole de Lafitole	7h30-8h35	8h45-11h45	11h45-13h15	13h15-16h15	16h15-18h30
1	1	1	Ecole de Liac	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
1	1	1	Ecole de Monfaucon	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30

**RPI Lahitte Toupière-Vidouze-Sombrun**

1	1	1	Ecole de Lahitte-toupiere	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
1	1	1	Ecole de Sombrun	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
1	1		Ecole de Vidouze	-	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	-

**RPI Lascazères/Soublecause**

1	1	1	Ecole de Lascazères	7h30-8h35	8h45-12h00	12h00-13h30	13h30-16h15	16h15-18h30
1	1		Ecole de Soublecause	-	8h30-12h00	12h00-13h30	13h30-16h00	-

**RPI Marsac-Sarniguet-Tostat**

1			Ecole de Marsac	-	8h55-11h55	11h55-13h25	13h25-16h25	-
1	1		Ecole de Sarniguet	7h30-8h40	8h50-11h50	11h50-13h20	13h20-16h20	16h20-18h30
1	1	1	Ecole de Tostat	-	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30

**Groupe Scolaire Fernand Camecasse**

1		1	Ecole de Maubourguet Maternelle	7h30-8h20	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
1	1		Ecole de Maubourguet Elementaire	7h30-8h20	8h30-12h00	12h-13h30	13h30-16h00	16h-18h30

**RPI Peyrun-St Sever de Rustan-Sénac**

1	1		Ecole de Peyrun	-	8h40-12h00	12h00-13h30	13h30-16h10	
1	1		Ecole de St Server de Rustan	-	8h35-11h50	11h50-13h20	13h20-16h05	
1	1	1	Ecole de Senac	7h30-8h35	8h45-12h05	12h05-13h35	13h35-16h15	16h15-18h30

**RPI concentré de Pontiacq-Viellepinte**

	1		Garderie de Ponson Dessus	7h30-8h20	-	-	-	16h30-18h30
1	1	1	Groupe Scolaire Le Palay	7h30-8h35	8h45-12h00	12h00-13h30	13h30-16h15	16h15-18h30

**RPI Pujo-St Lézer**

1	1	1	Ecole de Pujo	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
1	1	1	Ecole de St Lézer	7h30-8h35	8h45-12h00	12h00-13h30	13h30-16h15	16h15-17h45

**RPI concentré Siarrouy-Tarasteix-  
Talazac-Montaner**

1	<b>Garderie de Montaner</b>	7h00-8h25	-	-	-	16h50-19h00
1	<b>Ecole maternelle à Siarrouy</b>	7h30-8h35	8h45-11h45	11h45-13h15	13h15-16h15	16h15-18h30
1 1	<b>Ecole Elementaire à Siarrouy</b>	7h30-8h45	8h55-11h55	11h55-13h25	13h25-16h25	16h25-18h30

**Rabastens de Bigorre**

1 1 1	<b>Groupe Scolaire Jacques Prévert</b>	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-14h00	14h00-17h00	17h00-18h30
-------	--	-----------	------------	-------------	-------------	-------------

**Vic en Bigorre**

1 1 1	<b>Ecole Maternelle Vic en bigorre</b>	7h00-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-19h00
1 1	<b>Ecole Elementaire Vic en bigorre</b>	7h00-8h35	8h45-11h45	11h45-13h45	13h45-16h45	16h45-19h00

**35 32 22 6**

## L'ACCUEIL DU MERCREDI / L'ACCUEIL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Les familles ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) le mercredi en période scolaire ainsi que pendant les vacances scolaires dans la structure d'accueil de leur choix, la journée ou la ½ journée, avec ou sans repas, en fonction de la capacité d'accueil.

### L'ACCUEIL DU MERCREDI :

Sauf spécificités locales, la présence de l'enfant devra impérativement être confirmée et infirmée aux Directrices et Directeurs de ces structures, le lundi précédent le mercredi (J-2) avant 12h sous réserve des places disponibles.

### L'ACCUEIL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

La Communauté de Communes propose également un service d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires. Des équipes d'animateurs encadrent vos enfants en proposant des animations collectives et ludiques. Vos enfants peuvent être accueillis sur un des centres de loisirs sur inscription et dans la limite des places disponibles.

Site	Directrice	Adresse	Coordonnées	Horaires d'ouverture du mercredi	Horaires d'ouverture vacances scolaires
Rabastens de Bigorre	Stéphanie PLANTE	15, rue des Bourbalats 65 140 Rabastens	07.88.73.06.80 alsh.rabastens@adour-madiran.fr	7h30 - 18h30	7h30 - 18h30
Vic en Bigorre	Mélanie MANCHES	3, rue Pierre trouillé 65 500 Vic en Bigorre	05.62.31.98.74 melanie.manches@adour-madiran.fr	7h00-19h00	-
	Marion Canal	Siège : 17, rue Barrère de Vieuzac 65 500 VIC EN BIGORRE	07 68 72 32 28 mjcvic65@orange.fr	-	7h00-19h00
Montaner	Christine SAINT-GENEZ	Quartier Lasserre 65 640 MONTANER	06 31 05 50 61 alsh.montaner@adour-madiran.fr	7h30 - 18h30	7h30 - 18h30
Andrest	Marlène GARCIN	Siège : 33, Avenue du Pouey 65 420 IBOS	05.62.90.07.07 alsh.andrest@gmail.com	-	7h30 - 18h30
	Sandra VINCENS	32, Place de la république 65 390 ANDREST	06.43.27.47.65 alsh.andrest@adour-madiran.fr	7h30 - 18h30	-
Maubourguet	Laurent SEMEILLON	Groupe scolaire Fernand Camescasse. Allées Bergès. 65700 MAUBOURGUET	05.62.43.03.11 centredeloisirs-moubourguet@wanadoo.fr	7h30 - 18h30	7h30 - 18h00
Labatut / Lascazères	Annabelle VALLE	7 rue des Pyrénées 65 700 LASCAZERES	05.62.96.91.37 / 06.47.18.51.24 centredeloisirs.lascazeres@gmail.com	7h30-18h00	8h00-18h00

Tarifs Communauté de Communes Adour Madiran						
QF Caf	QF MSA	Demi-journée	Demi-journée + repas	Journée	Journée + repas	Supplément sortie
0-500	0-800 (Bon vacances déduit)	1 €	4,25	1,75	5 €	3 €
501-1000	800- 1200	3,25	6,5	4,25	7,5	3 €
1001-1200	1200-1400	5,75	9	6,75	10	3 €
1201 et plus	1400 et plus	7,75	11	8,75	12	3 €
Tarifs hors Communauté de Communes Adour Madiran						
QF Caf	QF MSA	Demi-journée	Demi-journée + repas	Journée	Journée + repas	Supplément sortie
0-500	0-800 (Bon vacances)	2 €	5,25 €	2,75 €	6 €	3 €
501-1000	800- 1200	4,25 €	7,50 €	5,25 €	8,50 €	3 €
1001-1200	1200-1400	6,75 €	10 €	7,75 €	11 €	3 €
1201 et plus	1400 et plus	8,75 €	12 €	9,75 €	13	3 €

## TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Départemental\_ service des transports scolaires est responsable de l'organisation du ramassage et du transport des élèves le matin et le soir.

Les familles doivent effectuer les démarches d'inscription auprès de ce service.

Le transport est assuré au sein de tous les RPI, des lieux de garderie vers les écoles.

Sur certains secteurs, des points de montées et descentes des enfants dans les villages sont également prévus.

Seul le RPI de Tostat-Marsac-Sarniguet compte un seul lieu de restauration pour les élèves. Les enfants sont conduits à la cantine de Tostat pour y déjeuner puis reconduits vers leur école.

La Communauté de Communes est en charge de l'organisation.

Comme prévu par la Charte des transports scolaires :

Un accompagnateur – agent communautaire - est présent sur les services de transport scolaire lorsque les conditions suivantes sont réunies

Elèves en classe de maternelle :

- ↳ Véhicules ayant une capacité supérieure ou égale à 24 places,
- ↳ Présence d'un effectif minimum de 7 élèves de maternelle.

Par contre, quel que soit le nombre d'enfants ou la capacité du véhicule, un accompagnateur est obligatoirement présent lors du transport d'enfant âgé de moins de 3 ans.

Le transport des enfants vers les structures d'accueil le mercredi et pendant les vacances scolaires n'est pas assuré par la Communauté de Communes.



### 2.1.2 Durée du PEDT

La durée d'engagement contractuel entre la collectivité porteuse, ici la Communauté de Communes Adour Madiran, les services de l'État partenaires et les organismes financeurs est fixée à trois ans :  
 2022 – 2024

### 2.2 Les objectifs éducatifs du PEDT

Le but premier des objectifs éducatifs de ce PEDT 2022/2024 est de garantir une **continuité éducative** entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

C'est la raison pour laquelle les objectifs choisis ont été conditionnés d'après plusieurs critères :

- Se rapprocher au plus près des thématiques, besoins et problématiques remontés et/ou constatés sur le terrain,
- Faire en sorte que tous les acteurs éducatifs impliqués se sentent concernés par l'un ou l'autre des objectifs et permettre le partenariat éducatif,
- Mettre à profit toutes les ressources du territoire communautaire,
- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité,
- Notamment pour en faciliter le pilotage et l'évaluation.

Le nombre d'objectifs a été fixé à 3 et le nombre de sous-objectifs à 3 également.

Pour chaque objectif et sous objectif, sont indiquées les perspectives à suivre collectivement pour la mise en œuvre du projet éducatif territorial.

## Objectif n° 1 : Favoriser le bien-être de l'enfant

Sous-objectif 1 : Proposer une offre éducative qui respecte les rythmes de l'enfant

### PERSPECTIVES :

Depuis plusieurs années les chercheurs s'intéressent aux rythmes de vie des individus, notamment celui des enfants car l'école est un lieu d'apprentissage et d'éducation qui vise la réussite de tous et que l'on ne peut pas dissocier les temps scolaires, des temps péri et extrascolaires et des temps familiaux.

Un individu est soumis à des rythmes naturels (biologiques et physiologiques) modulés par des synchronisateurs naturels (les saisons, le jour, la nuit...) et des synchronisateurs artificiels (les emplois du temps, le calendrier scolaire, les besoins sociaux...).

Au niveau de l'année, il est relevé deux périodes difficiles : la Toussaint (entrée de l'hiver -> le jour diminue) ; Fin février (sortie de l'hiver -> fatigue) ;

Au niveau de la journée, il y aurait deux temps de baisse de vigilance : le tout début de la journée avant 9h et entre 11h30 et 15h ; A contrario, il y aurait des moments favorables pour les apprentissages : entre 9h et 11h30 et après 15h, il est relevé une augmentation des capacités physiques. Après 16h jusqu'à 17h30, période où les capacités intellectuelles augmentent. Il s'agit là d'une moyenne et chaque individu est différent.

Au niveau de la semaine, il n'y a pas de rythme hebdomadaire. Garder une organisation régulière des heures de levers, couchers, prises de repas serait idéale, sont les principales recommandations retrouvées.

->C'est donc sur la journée que nous nous attacherons à travailler pour améliorer les rythmes de vie des enfants pour rendre les apprentissages plus efficaces et pour faciliter les relations entre individus.

**Pour l'accueil des enfants le matin**, il est conseillé de prévoir une mise en condition en douceur et un horaire de début d'école à 9h ou de début d'activité en accueil de loisirs aux alentours de 10h, notamment pour les plus petits.

La collation matinale, n'est ni systématique ni obligatoire. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutirait à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles qui peuvent entraîner des contraintes diverses et de l'arrivée matinale de certains enfants en garderie (7h/7h30) il peut être envisagé de proposer aux élèves un apport vitaminé dans la longue matinée. Cette collation pourrait être à base de fruits ou de fruits secs, barres de céréales... Elle pourrait avoir lieu sur le temps périscolaire pour les enfants arrivant dès l'ouverture de l'accueil du matin ou bien, dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire et, dans tous les cas, au minimum deux heures avant le déjeuner.

**Les actions mises en place sur le temps de pause méridienne** pour respecter les rythmes de l'enfant, doivent être poursuivies et étendues : pause méridienne d'au moins 1h30 avec un temps de repas qui ne doit pas excéder 60 minutes pour laisser un temps suffisant aux enfants de recharger les accus.

Le temps du repas devra rester pour les enfants un moment d'éveil au goût grâce au soutien de nos prestataires de cantine mais également un temps d'échanges, de convivialité et de plaisir.

Un échange pourra être engagé entre les enseignants et les agents en charge de l'encadrement sur le temps de restauration, au regard des temps partagés pour permettre aux enfants d'avoir un temps libre de quelques minutes avant l'entrée à la cantine. Il pourra également être envisagé des actions de retour au calme des enfants avant le retour en classe afin de répondre à la question de l'énerverment des enfants : passage aux toilettes et proposition de boire.

La collation de l'après-midi : dans le cadre du PNNS, la Communauté de Communes Adour Madiran finance et propose un goûter équilibré à chaque enfant présent en accueil/garderie du soir. Cette collation est attribuée dès la fin du temps scolaire.

**La réflexion sur la prise en compte des enfants de maternelle** notamment, les concernant, sur les contenus périscolaires spécifiques à mettre en place sera poursuivie et/ou améliorée/modifiée : la sieste, alternance de manière équilibrée de temps d'activité adaptés à leur âge suivi de temps de calme. Les aider à se repérer dans les

lieux et à identifier les adultes qui les encadrent.

**Un temps de formation à destination des agents communautaires à mettre à profit avec les enfants, sera proposé sur les thèmes :** gestion du stress et des émotions, apaiser les tensions physiques et psychiques, mieux communiquer...

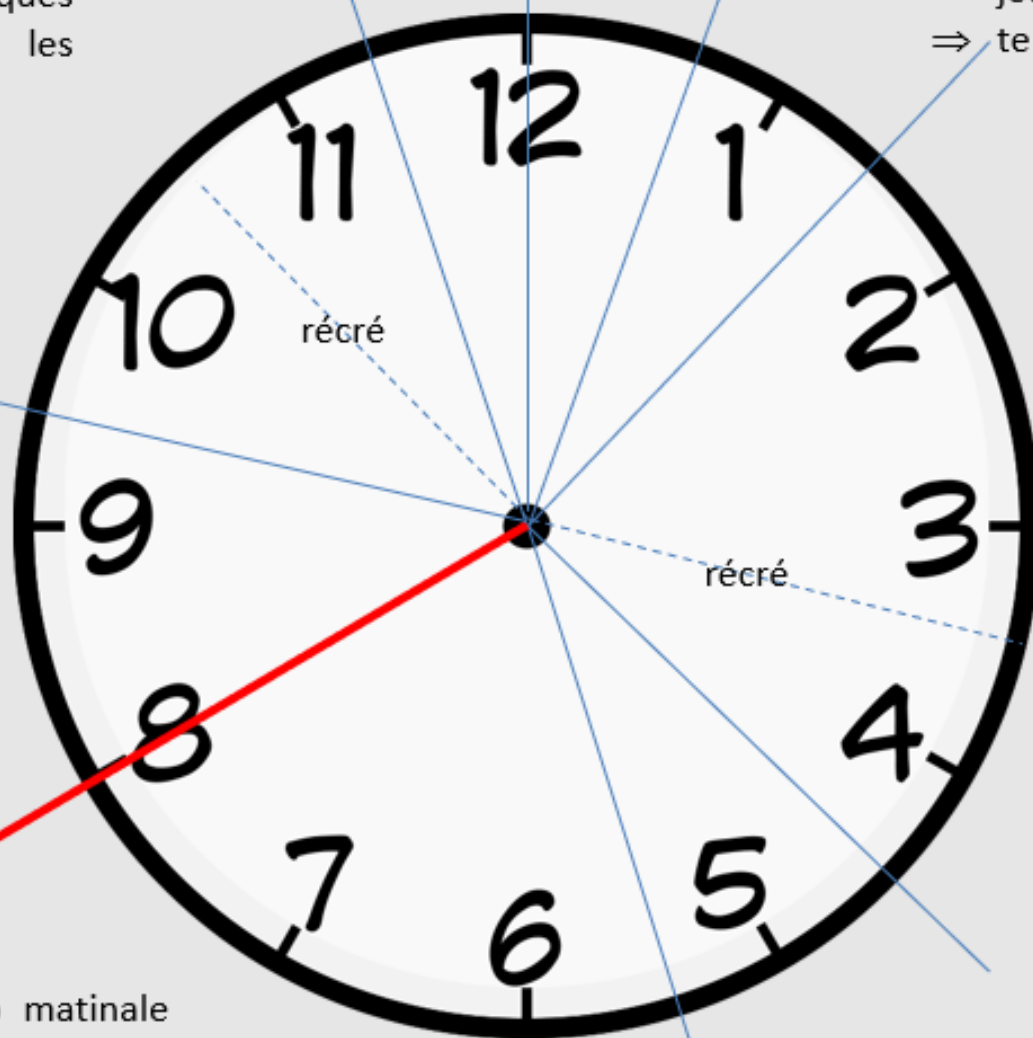
Enfin, Le PEDT doit être mis à profit pour réaliser une étude sur l'impact, notamment sur la fatigue des enfants, de la durée de fréquentation des structures d'accueil collectif, pour les enfants accueillis en journée continue, 5 jours dans la semaine, par exemple : fins de trimestre, fin d'année scolaire, période de ponts ...

DOCUMENT DE TRAVAIL

Pause méridienne  
d'1h30 minimum

Baisse de vigilance  
⇒ mise à la sieste pour les plus jeunes  
⇒ temps à consacrer aux jeux

Moments biologiques favorables pour les apprentissages



Horaires les plus favorables pour exercices d'application, révisions et activités sportives

Accueil des élèves, mise en condition en douceur pour être disponible pour les apprentissages

Arrivée trop matinale pour les petits

Temps où les performances intellectuelles sont les meilleures (APC)

## Sous-objectif 2 : Répondre aux enjeux de la santé physique et morale des enfants

### PERSPECTIVES :

Niveaux : Maternelles/élémentaires

Il n'a jamais été autant question de santé que ces dernières années dans les écoles.

L'ensemble des acteurs socio-éducatif s'accordent à dire qu'une santé physique et morale est essentielle dans le développement personnel de l'enfant. Il est donc important que dès le premier âge, la question de la santé soit abordée auprès des enfants. Nous en avons l'expérience au sujet la variation de l'alimentation dans les menus des écoles, où la CCAM et les prestataires ont répondu aux attentes imposées par la loi. Les résultats sont encourageants car les menus végétariens sont assimilés par le plus grand nombre des élèves. La CCAM est décidée à poursuivre ses efforts sur la qualité alimentaire de nos repas servis aux enfants.

A présent, un accent doit être mis sur la santé. L'objectif sera d'apporter à toutes les tranches d'âge des savoirs, des comportements et attitudes pour une bonne santé physique et mentale.

#### L'hygiène corporelle et le brossage des dents :

Brosser les dents d'un enfant est important pour de nombreuses raisons. Les dents temporaires permettent de maintenir la mâchoire des enfants bien droite, de garder l'espace nécessaire pour les dents définitives et jouent un rôle important **dans l'apprentissage de la mastication, du sourire et du langage chez les enfants**. Avoir des dents saines les aidera aussi à avoir confiance en eux et à **s'impliquer dans leur éducation et leur vie sociale**. Établir dès le début de bonnes habitudes bucco-dentaires pour façonner son comportement pour le reste de sa vie.

Chez les plus jeunes la mise en place de ce travail peut permettre de recréer un lien avec la maison et mettre les enfants dans un confort affectif qui leur permettra de s'intégrer davantage à l'environnement de l'école. Qui plus est, ce travail est abordé en classe et le lien peut être trouvé sur la création d'outils, de support, de méthode pour aider les enfants.

Chez les plus grands, il s'agit dès à présent de commencer un travail de prévention santé. Comme il l'est démontré ci-dessus, cela a un impact sur la socialisation des enfants et leur capacité d'expression orale. Tout en développant les techniques de brossage, il semble approprié d'avoir un message préventif des enfants.

#### Prévenir les secours en cas d'urgence

Les premiers gestes peuvent sauver des vies. Un des exemples marquants ces dernières années, est ce petit garçon de 5 ans qui a sauvé son père victime d'un coma diabétique en appelant le 17. Dans la configuration actuelle de notre carte scolaire, **25% de nos classes se retrouvent isolées avec un enseignant seul avec sa classe**. En ce qui concerne **nos sites périscolaires se chiffre monte à 31%**.

A travers les gendarmeries, les centres de secours et les différentes professions médicales, il serait intéressant de pouvoir initier nos enfants à ces premiers gestes qui pourraient sauver la vie d'une personne.

#### Le sommeil

Selon une étude de l'Université de l'Ouest-de-île-de-Montréal, le sommeil affecte la « consolidation » ou le renforcement de la mémoire, laquelle nous permet d'apprendre ou de développer des compétences. La privation de sommeil peut perturber cette consolidation, ralentissant la formation de la mémoire et inhibant les processus d'apprentissage.

L'attention peut être affectée de diverses façons lorsque les enfants manquent de sommeil. Les fonctions suivantes de l'attention contribuent toutes au fonctionnement diurne et sont toutes affaiblies en cas de manque de sommeil :

- La vivacité d'esprit, qui est notre degré d'éveil et de conscience
- L'attention exécutive, qui correspond à notre capacité de concentration en présence de stimuli perturbateurs
- La vigilance, qui est notre capacité à nous concentrer longtemps sur certaines choses

À l'inverse, les enfants qui souffrent d'un trouble du déficit de l'attention (TDAH) ont souvent des problèmes de sommeil. Certaines découvertes suggèrent que la structure de leur sommeil est instable, qu'ils ont plus de mal à s'endormir et qu'ils ressentent plus de somnolences pendant la journée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le TDAH et les troubles du sommeil, consultez la section du laboratoire ACS de Reut Gruber, Ph.D.

Le travail sur la santé est un enjeu majeur pour le territoire Adour Madiran. A travers **notre réseau de médecin**, ils pourront intervenir sur nos écoles en lien avec le corps enseignant pour aborder ces thématiques, mais aussi nos sites périscolaires.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## Sous-objectif 3 : Favoriser la pratique d'une activité physique

**PERSPECTIVES :**

Niveaux : Maternelles/Elémentaires

Plus d'un jeune sur deux ne pratique pas l'activité physique recommandée, d'au moins une heure par jour.

Par ce qu'aujourd'hui, en France 5 millions d'enfants sont aujourd'hui en surpoids, dont 1 million d'obèses, cette réalité nous oblige à prendre le problème au sérieux.

« **Bouger son corps** », ce n'est pas que faire du sport, l'activité physique est essentielle pour vivre mieux et pour cela il n'est pas nécessaire d'être un sportif de haut niveau.

L'enfant pourra être sensibilisé au fait que l'activité physique n'est pas liée obligatoirement à une pratique sportive intensive. La recommandation du PNNS, « bouger au moins 1 heure par jour » se traduit de plusieurs manières dans la journée ou dans la semaine, comme par exemple, aller à l'école, acheter le pain... à pied ou en vélo, participer aux travaux de jardinage, jouer au tennis de table, tondre le gazon, ...

Avec les enfants scolarisés en élémentaire, il pourra être abordé que combinée à une alimentation adaptée, l'activité physique régulière contribue à limiter la prise de poids mais également un certain nombre de problèmes de santé comme les cancers, le diabète de type 2 (l'activité physique participe à la régulation du taux de sucre dans le sang), l'excès de cholestérol, les maladies cardiovasculaires, l'ostéoporose, etc. A contrario, les activités sédentaires (jeux vidéo, télévision, informatique...) lorsqu'elles envahissent le quotidien ont des répercussions sur leur santé, leur moral, leur concentration, leur sommeil....

**Ainsi, par diverses approches, les enfants pourront être sensibilisés aux conséquences positives d'une activité physique régulière, nécessaire à l'équilibre de leur corps qu'il faudra poursuivre à l'âge adulte.**

L'activité physique a des effets positifs sur plusieurs aspects de la santé mais elle a également des effets positifs sur le plan psychologique : le bien être, la confiance en soi.

Avoir une activité sportive donne l'habitude d'être actif plutôt que de regarder la télé des heures durant. Mais l'important n'est pas tant que l'enfant fasse des prouesses, c'est qu'il trouve du plaisir à faire du sport.

Elle est ainsi, un frein à l'ennui et au grignotage.

L'enfant pourra être accompagné à découvrir le plaisir de bouger son corps sur différents rythmes de musique, d'améliorer un geste pour « marquer des paniers » au basket..., de s'entraîner dans un but artistique et esthétique.

Grâce aux rencontres sportives inter écoles ou inter centres les enfants peuvent constater que l'activité physique et sportive est conviviale, qu'elle l'aide à prendre confiance en soi, à faire des efforts et à se socialiser.

**Les besoins d'activités physiques sont différents en fonction de l'âge.**

Les besoins du corps sont différents en fonction des âges de la vie. Les enfants ont avant tout besoin de se socialiser et d'**apprendre en équipe**. Avant 5 ans, les **jeux d'éveil** permettraient à un enfant de se représenter son corps et de gagner en agilité. De 6 à 8 ans, l'activité sportive améliorerait son **orientation dans l'espace** et sa **coordination**. Après 8 ans, on se concentrerait sur la technique et la **précision des gestes**.

En maternelle, même si on ne parle pas encore de « sport », des séances d'activités psychomotrices et d'éveil physique de l'enfant sont conseillées : le **déplacement** (courir, ramper, sauter, rouler, glisser, grimper, nager...), l'**équilibre**, des **manipulations, projections, réceptions d'objets**. Des jeux de balle, des jeux d'opposition, des jeux d'adresse, des séances d'expression corporelle viennent compléter ces activités.

En fin de cycle de maternelle et avec les enfants de primaire, on pourrait s'attacher à découvrir de nouveaux sports. Comme souhaité dans le PNNS 2018/2019, à l'appui d'interventions d'associations sportives locales, les enfants seraient initiés aux **sports collectifs** (football, rugby, handball, basket, volley), aux **jeux de raquette** (tennis, badminton, ping-pong), à la **danse, au roller**.

Ces activités permettraient de préparer les futurs collégiens aux cours d'éducation physiques et sportives pratiqués dès l'entrée en 6<sup>ème</sup>.

Dans un même axe, le savoir nager fait partie des compétences attendues à l'entrée au Collège. La Communauté de Communes a fait le choix d'accompagner les équipes pédagogiques et les élèves dans ces apprentissages.

La collectivité finance intégralement le transport et les entrées piscine.

## Objectif n° 2 : Sensibiliser à l'approche citoyenne

### Sous-objectif 1 : Découvrir son territoire et le préserver

#### PERSPECTIVES :

Niveaux : Maternelles/Elémentaires

L'éducation à l'environnement et au développement durable grâce à des actions éducatives et de sensibilisation doivent permettre une prise de conscience de la notion d'intérêt général impliquant la pratique de coopération et la prise de responsabilité en faveur de l'environnement. Une priorité particulière devrait être donnée aux activités qui permettraient que « **les enfants apprennent au contact de l'environnement** ».

Pour rendre l'enfant acteur des activités proposées, les notions devraient être abordées en trois étapes :  
Le questionnement (amener les enfants à se poser des questions, à poser des questions ....) ; La sensibilisation (apporter les informations nécessaires à la bonne compréhension -> rencontre, visite, images...); Bilan/débat et actions (synthétiser les apprentissages et réfléchir ou œuvrer pour des actions concrètes).

Des **actions telles que la découverte de son territoire, de l'environnement naturel proche** (découverte des milieux aquatiques ou forestiers, de la faune et flore locale...) et **l'appropriation de ses espaces de vie doivent sensibiliser l'enfant à sa protection.**

Un exemple, « Comment protéger un espace forestier ou aquatique de la pollution humaine ? Découverte du milieu -> présence de déchets...-> Actions de sensibilisation au tri des déchets (intervention des ambassadeurs du tri) -> mise en place de composteurs, de poubelles de tri à l'intérieur de l'école et de la cantine...

Cette année scolaire, des animations pédagogiques devraient être à nouveau proposées par la maison de l'eau, aux enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Une analyse critique de ses pratiques et de ses souhaits pourra conduire l'enfant à modifier ses comportements ou souhaits en vue de devenir un citoyen éco-responsable d'aujourd'hui et de demain.

Pôle environnement :

**La découverte du territoire peut s'étendre à la notion de découverte de l'organisation de son territoire.**

L'enfant est replacé au cœur de son village, de sa commune.

Il peut être intéressant de permettre à l'enfant « futur citoyen » de connaître et comprendre le fonctionnement de sa commune (institutionnel et associatif), en mettant un nom, une fonction, un rôle sur un visage ou un lieu.

Cette période de découverte et d'acquisition de nouvelles connaissances doivent donner envie à l'enfant de s'investir pour son village et de respecter, protéger le milieu dans lequel il évolue et grandit.

L'enfant doit s'apercevoir, au travers de rencontres, visites, balades et actions de sensibilisation concrètes, qu'il peut devenir acteur de la bonne gestion et préservation du lieu de vie qui l'entoure.

Il pourra être intéressant d'informer les enfants, qui lui-même pourra à son tour informer ses parents, des actions et financements opérés par la collectivité, ici la Communauté de Communes Adour Madiran ainsi que tous les partenaires institutionnels ou associatifs. « A quoi ressemblerait ma journée, mon école, si je devais venir à pied\_ pas de transport scolaire ?... si je n'avais pas de chauffage dans la classe... ? si il n'y avait pas de cantines... » ?

Parce qu'il est important « d'éduquer au choix » et « non d'enseigner des choix », les actions menées ou à mener, choisies par et pour les enfants devraient être initiés ou poursuivies par un débat démocratique.

Des formations à l'éducation à l'environnement pourront être suivies par les animateurs comme initié en 2017, avec les petits débrouillards.



## Sous-objectif 2 : L'accès et les usages aux technologies de l'information

<b>PERSPECTIVES :</b>
<p>Niveaux : Maternelles/Elémentaires</p> <p>Avec la démocratisation d'internet et des outils numériques (smartphones, ordinateurs, tablettes...), l'accompagnement de tous les enfants dans leur pratique numérique est important à développer.</p> <p><b>La maîtrise des outils numériques par les enfants constitue un facteur de développement essentiel.</b></p> <p>Lutter contre la fracture numérique, accompagner et éduquer aux usages du numérique constitue un axe éducatif et citoyen important pour l'enfant. Il s'agira donc de promouvoir des actions permettant de répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Progresser dans l'utilisation des outils numériques,</li><li>Permettre la création numérique</li><li>Développer un esprit critique</li></ul> <p>Par ce qu'il est difficile de nier l'importance aujourd'hui des réseaux sociaux dans notre société et auprès des jeunes enfants et par ce qu'on aimerait à penser que les enfants en connaissent tous les rouages et tous les codes, tous les bienfaits et tous les dangers et par ce qu'il s'agit en premier lieu d'enfants et par ce qu'ils sont influençables « en construction », et qu'ils manquent d'esprit critique,</p> <p>Il est indispensable aujourd'hui <b>de sensibiliser les enfants aux limites de l'outil numérique, aux dangers et/ou abus potentiels.</b></p> <p>Il est nécessaire de les éduquer aux bons usages d'internet, de leur expliquer comment prévenir la cyberviolence, qu'on ne peut pas tout dire sur les réseaux sociaux, que tout ce qu'on lit sur Internet n'est pas vrai, et surtout les informer à comment réagir si l'un de leurs camarades ou eux-mêmes sont victime d'insultes.</p> <p>Cet apprentissage dans lequel chaque acteur éducatif a une place, permettra à l'enfant d'éviter de perdre le sens de la réalité sur les réseaux sociaux, les jeux en ligne... ou à d'autres, d'être les victimes de prédateurs et surtout la conduite à tenir si cela arrive.</p>

Sous-objectif 3 : Initiation à la sécurité routière : circuler en toute sécurité et apprendre à anticiper les situations à risque

#### PERSPECTIVES :

Niveaux : Maternelles / Elémentaires

**L'apprentissage du vélo** est une des premières étapes de l'autonomie des enfants. C'est un moment important où il est difficile de laisser place uniquement à l'improvisation. Savoir faire du vélo, c'est tenir en équilibre, c'est aussi maîtriser complètement son vélo et comprendre l'environnement de circulation.

Dès 3 ans, les enfants sont capables d'initier une recherche d'équilibre.

Dès 4 ans, pourront être abordées les règles de la circulation :

Prévention des déplacements à pied -> sensibilisation aux dangers des piétons, en rollers ou en vélo.

Rappel des règles et principes de sécurité en matière de déplacements et de partage de la rue.

Décodage du code de la route...

Des mises en situation permettront à l'enfant de reconnaître les éléments et les acteurs de la rue ; d'être sensibiliser aux dangers de la route et apprendre les comportements à adopter.

#### **Apprendre à repérer les dangers et situation à risque pour mieux les éviter :**

Informé des risques de la rue ou de la route, en particulier sur les trajets école-maison.

Depuis quelques années, de nouvelles formes de mobilité se sont développées, ce qui a parfois complexifié les rapports entre les différents usagers. Pourront être abordées plusieurs situations bien spécifiques à l'origine d'un nombre important d'accidents en milieu urbain, souvent liés à un risque mal perçu par l'enfant et un défaut d'information. Une prise de conscience des dangers de la route et l'acquisition de connaissances favoriseront des comportements sûrs, réfléchis et responsables.

A présent, grâce à la convention « Savoir Rouler à Vélo à l'Ecole », la Fédération Française de Cyclisme peut intervenir auprès des écoles et des accueils de loisirs pour apprendre le vélo.

Pour mettre en place ces apprentissages, pourront être proposés ou à nouveau proposés : des jeux d'éducation à la sécurité, jeux de rôles, parcours de déplacement dans la cour (en particulier avec des trottinettes, des vélos ou des tricycles). On pourra demander l'intervention d'un agent de la « Sécurité routière », d'association pour l'initiation aux gestes de premier secours (protection civile, pompiers...), organiser une visite de la caserne de pompiers et veiller à rappeler systématiquement les règles de sécurité lors d'une sortie à l'extérieur.

Cette action est d'autant **plus importante pour les futurs collégiens** qui pourront également être sensibilisés que pour assurer leur sécurité, il est nécessaire d'avoir un vélo « en bon état » pour rouler en sécurité et être bien vu.

## Objectif n° 3 : Permettre l'accès à la culture

Sous-objectif 1 : Favoriser l'accès à une offre éducative diversifiée en s'appuyant sur le service communautaire culture

### PERSPECTIVES :

La Communauté de Communes Adour Madiran a intégré la compétence Culture depuis le 1er janvier 2018. Les élus communautaires ont fait le choix de mener une politique territoriale résolument favorable à la jeunesse avec pour ambition d'impulser une vraie politique culturelle élargie et équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Avec le transfert de compétence, le Pôle culture a vu le jour au sein des services communautaires déjà existants, avec pour objectif premier de mener des actions en faveur de la démocratisation de la culture.

Le Pôle culture de la Communauté de Communes Adour Madiran comprend **le Centre Multimédia** (salle de spectacle et de projection cinéma) **ainsi que le réseau des médiathèques**.

Tous deux proposent durant l'année, de nombreuses actions à destination du public enfant.

Pour atteindre leur objectif, les élus et les agents du centre multimédia ont souhaité **décentraliser l'action culturelle** et proposer aux habitants, les plus éloignés des centres-bourgs, des spectacles de qualité tels que pièces de théâtre et concerts. Avec leur soutien technique et financier, ces manifestations sont produites dans les églises et les foyers ruraux des villages de la CCAM. Grâce à la coopération du tissu associatif des communes et du pôle culturel de la CCAM, la plupart des manifestations sont libres et gratuites, ceci afin que des raisons économiques ne soient pas un frein à l'accès pour tous à la culture. En 2018, la balade de l'OCTAV se poursuit sur le territoire Adour-Madiran avec **16 dates programmées**. Accompagnés de leur famille, les enfants peuvent ainsi aller assister aux spectacles de théâtre et/ou concerts proposés par le centre multimédia.

La Communauté de Communes compte parmi ses infrastructures, une salle de cinéma de proximité car idéalement située géographiquement pour les écoles et les centres de loisirs, où sont projetés des films et documentaires à destination des scolaires et enfants. A défaut, les enfants doivent se déplacer à TARBES. Or, nous savons que le temps de trajet est souvent un frein aux sorties. Avec l'enveloppe annuelle transport qui leur est allouée, les écoles et centres de loisirs ont la possibilité de se rendre aux séances de projection, à moindre frais.

**Ces actions d'éducation à l'image** permettent aux élèves et enfants de Centre de loisirs de découvrir des films de qualité, patrimoniaux et contemporains.

Les enfants, en famille peuvent se rendre un mercredi après-midi par mois, au « ciné goûter », également organisé par le centre multimédia. Un dessin animé est diffusé accompagné d'un goûter. A plusieurs reprises dans l'année, les enfants en accueil de loisirs ont participé à ces après-midis récréatifs. Les Centres de loisirs en gestion directe, ont un budget alloué pour le paiement des entrées.

- On pourrait également imaginer que les enfants en ALSH ou à travers un projet d'école, avec le soutien des agents du centre multimédia ou d'intervenants extérieurs, pourraient être sensibilisés aux pratiques multimédias, concevoir et réaliser une production numérique, réfléchir et mobiliser les savoirs et les pratiques, comprendre et utiliser le vocabulaire approprié. On peut citer par exemple des actions précédemment menées : RPI Lascazères/Soublecause en 2016/2017 ; l'ALSH de Vic en Bigorre en 2017/2018 (réponse appel à projet « festival du court métrage ») qui pourraient être reconduites ou réalisées en inter centres...

Les médiathèques sont des **lieux privilégiés d'accès à la culture** : proposition d'une **offre documentaire variée** (livres, revues, bandes-dessinées, CD, DVD, ressources numériques...), mais aussi des **animations culturelles pour tous** (expositions, ateliers, temps de lectures...). Ce sont de véritables lieux d'échanges et de rencontres.

A l'échelle communautaire, le réseau des médiathèques est composé d'une médiathèque centrale à Vic en Bigorre et de médiathèques annexes de proximité situées dans les Communes de Rabastens de Bigorre, Maubourguet, Andrest et Montaner.

Des actions régulières et des actions plus ponctuelles suivant les années et les thèmes choisis, à destination du public enfants y sont proposées et doivent être poursuivies. Citons quelques exemples :

- Les médiathèques de Vic en Bigorre et Andrest accueillent régulièrement des expositions susceptibles d'intéresser les enseignants.
- La Médiathèque de Vic en Bigorre propose des animations aux écoles (Contes de Noël) ;  
Chaque 1er mercredi du mois à 10H30 est organisée « l'heure du conte ». L'animation est ouverte à tous, familles et centres de loisirs.
- La médiathèque de Maubourguet organise différentes animations : ateliers papier, jeux surdimensionnés en bois...

De plus, **de nombreuses actions favorisant l'accès aux documents, sont menées par toutes les médiathèques de la CCAM :**

- Tous les habitants du territoire communautaire peuvent s'abonner et accéder à l'ensemble des livres et des documents multimédias du réseau.
- Tarifs : **L'abonnement annuel est gratuit** pour les mineurs âgés de moins de 18 ans ainsi que pour les Collectivités. Des tarifs particuliers sont pratiqués pour les familles, à raison de 10€ l'abonnement familial.

Pour les établissements scolaires et centres de loisirs qui le souhaitent :

- sur inscription, chaque enseignant peut emprunter jusqu'à 50 documents avec sa carte ;
- dépôts-lecture possibles au sein des écoles (jusqu'à 200 documents).
- accueil de classes et centres de loisirs sur RDV pour des visites guidées des médiathèques, lectures de contes et albums, prêt sur place, et autres animations thématiques sur demande de l'enseignant/animateur.
- sur inscription, les bibliothécaires de Vic en Bigorre se déplacent dans les écoles de la CCAM pour raconter des histoires de Noël.
- Toutes les médiathèques participent à la Fête de la Science organisée avec la lecture d'albums aux maternelles.

Force est de constater au vu des services proposés et leur champ d'action, que ces deux services sont devenus de véritables lieux de ressources de proximité sur lesquels doivent pouvoir s'appuyer les enseignants et les directeurs de centres de loisirs.

Les fonds documentaires proposés en lecture scolaire ou en accueil de loisirs pourraient par exemple, être empruntés aux médiathèques et renouvelés plus souvent. Les enfants pourraient être associés aux choix de lecture... Leur créativité et mobilisation permettent aujourd'hui à de nombreux enfants d'avoir accès à des activités culturelles. Cette compétence étant devenue communautaire, une communication à plus grande échelle permettrait sans doute de toucher un plus grand nombre d'enfants.

Sous-objectif 2 : Mener des actions ponctuelles de découverte du patrimoine culturel local en s'appuyant sur le service communautaire « patrimoine »

## PERSPECTIVES :

Ce sous-objectif 2 vient en complément du sous objectif 1 avec une orientation sur les actions menées par le service communautaire « Patrimoine ».

La Communauté de Communes Adour Madiran souhaite également mener une politique résolument favorable à la culture et au patrimoine, en assurant notamment le fonctionnement quotidien du Château de Montaner et de l'Abbaye de Saint Sever de Rustan.

Cependant, les efforts de valorisation de ces deux monuments historiques, les efforts de protection et de connaissance du patrimoine n'auraient pas de justification si l'objectif n'était pas de le mettre à la portée du plus grand nombre. La collectivité souhaite rendre son patrimoine vivant et accessible en le présentant sous un angle moins traditionnel, par la programmation de visites interactives, d'activités originales, différentielles et renouvelées (mise en lumière, dégustations, spectacle vivant, etc).

### **Le patrimoine comme champ d'intervention privilégié**

Inviter un enfant à découvrir un patrimoine, c'est lui donner la possibilité de s'approprier une mémoire collective et une identité culturelle dans un monde qui devient intelligible. En outre, la confrontation de l'élève à la multiplicité des aires culturelles et des esthétiques, l'ouvre nécessairement à l'altérité/à la différence et la tolérance. Favoriser l'accès au patrimoine apparaît de fait comme un enjeu prioritaire pour la collectivité.

### **Une ressource éducative pluridisciplinaire**

Interrogé sous plusieurs angles, le patrimoine ouvre au dialogue interdisciplinaire et implique la conjonction de plusieurs domaines de savoirs. Ainsi, le choix d'un site patrimonial comme lieu d'apprentissage est une occasion donnée aux enfants de développer leurs propres aptitudes tout en actualisant les compétences acquises à l'école.

### **De la pédagogie active à la médiation culturelle**

La volonté affichée de la communauté de communes, est de sensibiliser le jeune public au patrimoine, dans une démarche cohérente avec l'action publique. Aussi, la collectivité a souhaité développer un premier outil de médiation culturelle reposant sur une pédagogie active, dans laquelle les aptitudes sensorielles et intellectuelles de l'enfant sont sollicitées.

### **« Un patrimoine, une histoire, un territoire »**

#### **- L'Abbaye de Saint Sever de Rustan**

La Communauté de Communes a souhaité réaliser un support répondant aux exigences des programmes scolaires et de l'arrêté définissant les objectifs et les modalités d'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts. A partir de l'exemple de l'abbaye de Saint Sever de Rustan, les professeurs des écoles sont invités à faire dialoguer les différentes disciplines. L'outil de formation proposé ici se veut pluridisciplinaire et en parfaite cohérence avec l'action publique.

Le service patrimoine ambitionne aujourd'hui d'accompagner les équipes pédagogiques et les élèves de l'enseignement primaire, dans leur découverte de l'abbaye de Saint Sever de Rustan. Elle a développé en ce sens un dossier pédagogique proposant des **ressources documentaires pour l'enseignant**, ainsi qu'un **livret d'activités** destiné aux élèves.

Quelques objectifs et thématiques abordés à l'occasion des visites : Développer la capacité d'observation d'un édifice religieux ; Dégager les caractéristiques de l'art baroque, de l'art roman et de l'art gothique en confrontant les trois types d'architecture ; Savoir distinguer des éléments d'architecture (tympan, arc, colonne, chapiteaux)

- Révéler la nécessité de protéger le patrimoine ; Favoriser le transfert des acquis sur d'autres oeuvres

#### - Le Château de Montaner

La Communauté de Communes entend « réinvestir l'imaginaire », provoquer l'étonnement, faire du Château un lieu ouverte et vivant.

Avec plus de 3000 scolaires accueillis chaque année, le Château de Montaner apparait comme un site au réel potentiel éducatif et démontre la satisfaction des équipes enseignantes quant à l'éventail des ateliers pédagogiques proposés. La Communauté de Communes souhaite remettre les locaux au centre de ses réflexions et regagner l'intérêt des habitants, qu'ils soient petits ou grands.

Les agents du services « patrimoine » proposent aux enseignants et directeurs de centre de personnaliser leur visite du Château en créant une  **journée sur mesure** . Les visites et ateliers du patrimoine, adaptés en fonction du niveau des élèves, sont disponibles toute l'année sur réservation.

Quelques propositions de visites guidées :

Cycle 1 : la visite s'effectue sous forme d'un jeu de piste à travers le donjon. Elle permet de découvrir les aspects caractéristiques d'un château fort et de la vie au moyen âge.

Cycles 2 & 3 : la visite guidée du donjon allie supports numériques, scènes de vie et reconstitutions 3D pour plonger au cœur de l'histoire du château de Gaston Fébus.

**JOURNÉE DE FIN D'ANNÉE** : Cette journée entièrement dédiée à l'artisanat médiéval se déroule chaque année  **au mois de juin** . Les élèves viennent à la rencontre d'artisans médiévistes et sont initiés à des activités telles que la poterie, la forge, la taille de pierre, la frappe de monnaie, etc.

En ouvrant le champ de ses interventions, le service patrimoine de la Communauté de Communes développe de manière conséquente, les opportunités de rencontres entre les enfants et les lieux patrimoniaux emblématiques du territoire.

Ces actions pourraient être étendues à d'autres sites et lieux propices à la découverte de lieux culturels du territoire. Pour bon nombre d'entre eux, un lien sur leur présence, utilité antérieure, évolution... pourrait être établi avec les programmes scolaires, les projets d'école ou les projets pédagogiques des centres de loisirs...

Comme précisé dans le sous objectif précédent, des enveloppes transport sont allouées chaque année aux écoles et centres de loisirs pour favoriser les sorties scolaires, périscolaires et extrascolaires.

### Sous-objectif 3 : Développer des activités artistiques et culturelles auprès des enfants et mobiliser les partenariats extérieurs

#### PERSPECTIVES :

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

Elle contribue à l'apprentissage de la citoyenneté dans une approche humaniste et fraternelle.

A ce titre, les actions d'éducation artistique et culturelle doivent permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture : **la lecture, les arts visuels (développés précédemment), l'éveil et l'éducation musicale, le chant, le théâtre, les arts plastiques, la danse, l'éveil corporel, ...**

**La pratique musicale** est souvent la première occasion, en fin d'année (kermesse, fêtes des écoles...) de se produire en public. Elle permet aux enfants de développer leur esprit d'équipe et de collaboration, contribue à leur intégration et élargit leur culture générale. Dans le domaine musical, **la pratique du chant** favorise le travail de mémoire, la cohésion de groupe et la découverte du patrimoine musical commun et local (chants en occitan, commémorations ou événements sportifs et culturels). **Les chorales** favorisent le travail collectif avec des élèves d'autres classes comme c'est le cas à l'école de Labatut Rivière, qui accueille chaque année plusieurs établissements, dans le cadre de leur projet chorale, ouvert aux élus et familles. Les associations locales, conservatoires et écoles de musique peuvent être mobilisés.

Ces activités musicales peuvent être rattachées à la pratique d'activités physiques telles que : la danse, l'expression corporelle....

**La danse, comme l'expression corporelle**, est une discipline d'enseignement qui permet de donner aux enfants un vocabulaire gestuel riche et de développer chez eux la capacité à utiliser ce vocabulaire de façon expressive.

C'est une activité de communication utilisant les formes corporelles en vue de : Développer les capacités motrices ; avoir accès au patrimoine culturel que représentent les activités physiques, sportives et artistiques ; développer des possibilités motrices et expressives de chacun ; développer de sensibilité et de capacité à créer ; acquérir des compétences et des connaissances pour mieux connaître son corps.

En ce qui concerne **le théâtre**, il contribue à son développement physique, aux améliorations de ses conduites motrices, à la connaissance qu'il doit avoir de ses propres possibilités physiques ... C'est aussi un moyen d'expression qui favorise son développement intellectuel et culturel (connaissances, développement critique) ; un plaisir qui facilite son développement social, la sociabilité et l'échange, la disparition de l'égoïsme. C'est aussi une motivation qui permet son développement affectif, la formation et l'affirmation de soi (la connaissance de sa propre sensibilité et celle des autres). Pour les plus âgés, pourront être initiées les règles du théâtre...

Dans le domaine de **l'art plastique**, l'enfant aura la possibilité de : découvrir, développer et/ou améliorer son côté manuel ; de créer à partir de différents matériaux (décors, masques costumes pour une représentation théâtrale par exemple...) ; de travailler sur les volumes, les formes, les couleurs ; d'être sensibilisé sur le sens esthétique ...

Toutes ces activités, auxquelles l'enfant aura pris part, pourraient être organisées grâce à des actions concomitantes entre enseignants, animateurs...

En dernier lieu, les familles pourront apprécier le parcours accompli par leur enfant par une valorisation de tous ces travaux et ateliers via une exposition, un spectacle de fin d'année, un livret, une maquette à ramener à la maison...

Parmi les moments forts d'échanges à destination des enfants mettant en avant la culture et la création artistique de l'enfant, on peut citer « la semaine de rendez-vous artistiques de Lascazères ». Chaque année, pendant une semaine, les élèves de plusieurs écoles du territoire se rendent à l'école de LASCAZERES. Durant une demi-journée ou journée les enfants échangent et font une production artistique sur un thème donné. Ces rencontres donnent lieu à une exposition ouverte à tous.

Un des objectifs souhaités, est **de renforcer les enseignements artistiques en articulation avec les acteurs de la culture**. L'éducation artistique et culturelle doit favoriser et provoquer le « **contact direct avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles** ». Cet échange vient enrichir l'enseignement artistique et culturel effectué sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Ce moment de rencontre conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'enfant a acquises ou qu'il va acquérir à la suite de la rencontre.

Comme évoqué précédemment, les enveloppes transport allouées chaque année, permettent aux structures scolaires et de loisirs de se déplacer, de fréquenter des lieux culturels pour aller à la rencontre des artistes et des œuvres.

A défaut, l'artiste peut se rendre sur site et ainsi, par sa présence renforcer la pratique artistique mais aussi et surtout profiter de ce moment de rencontre et d'échanges, pour éveiller la curiosité, enrichir et diversifier les pratiques et coutumes.

Les enfants ignorent en général ce que sous entendent le travail et le métier d'artiste. La rencontre avec des artistes, dans leur atelier ou face à leurs œuvres exposées au musée, dans un studio de création sonore ou à l'occasion d'un concert, vise à montrer qu'une pratique artistique met en jeu des savoir-faire, des idées et des contraintes techniques, économiques voire sociales.

C'est aussi l'occasion d'aborder les questions de la vocation, des choix de vie, de l'exercice d'un métier et de ses exigences....

Enfin, la dernière orientation choisie pour ce PEDT est **de favoriser l'ouverture à de nouvelles activités artistiques et culturelles**. Pour ce faire, les directeurs d'école et de centre de loisirs devront s'appuyer sur les compétences d'intervenants extérieurs.

Les différents acteurs des temps scolaires, péri et extrascolaires pourront ainsi permettre aux enfants d'expérimenter de nouveaux outils, de nouvelles techniques, tels que le graff, le slam, le hip-hop,... mais aussi, les initier au langage technique et à la maîtrise de gestes auxquels ils n'auraient pas été sensibilisés dans leur milieu social ou familial proche.

Ces nouvelles actions doivent être propices à la réflexion, à l'expérimentation, à la découverte et au développement de l'esprit critique.... Ne pas avoir peur de l'inconnu ....



## **3<sup>ème</sup> PARTIE**

# **Les MODALITÉS de MISE en ŒUVRE du PEDT sur le TERRITOIRE**

Pour la mise en œuvre du PEDT, il a été acté de décliner nos objectifs sur les temps qui encadrent l'enfant tout au long de la journée. La mobilisation des différents acteurs doit permettre une application du PEDT dans son intégralité.

### **III-1. LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR**

L'étendue du territoire fait que plusieurs acteurs interviennent sur ces accueils. S'il est délégué à des accueils de loisirs sur certains secteurs, la majorité de ceux-ci étant toutefois gérée par le personnel communautaire. La mise en place des rythmes scolaires sur le précédent PEDT a permis à nos agents d'acquérir des savoir-faire.

Conscients de l'amplitude horaire passée à l'école par certains enfants dont les parents n'ont pas d'autres moyens que d'utiliser ces services, les élus communautaires ont fait le choix de proposer des activités ne dépassant pas l'heure. En effet, des activités de 45 minutes semblent propices à une meilleure attention des enfants.

Le matin, le temps d'activité doit être axé sur l'éveil. L'arrivée échelonnée des enfants oblige à une adaptabilité du personnel pour la gestion du groupe.

Par libre choix, l'enfant doit pouvoir répondre aux attentes par le jeu, des ateliers, ou bien en autonomie selon ses besoins.

Sans rappel des objectifs présentés ci-dessus, ces activités seront agrémentées de contenu pédagogique par le biais d'intervenants extérieurs ou de formations dispensées au personnel. L'objectif étant que si l'on décline un axe de travail sur un cycle de vacances à vacances par exemple, l'animateur ou l'animatrice puisse constater une évolution dans la compréhension et l'attitude de l'enfant.

Pour les activités périscolaires du soir, il est important de capitaliser sur les aptitudes développées tout au long de la journée, qu'elles soient intellectuelles ou physiques.

Après le goûter qui va être développé supra et la pause après la classe, l'animatrice ou l'animateur doit pouvoir poursuivre la mise en place des objectifs. L'apport d'intervenants extérieurs sur ce temps de la journée peut s'avérer être plus que bénéfique pour capter l'attention et la concentration des enfants.

Il ne faut malgré tout pas déroger au fait que l'enfant est lui seul responsable de ses envies. Il est donc important qu'il puisse participer selon ses envies à des activités cadrées ou à des activités en autonomie. Cela permet au fil des activités menées d'évaluer l'intérêt du travail proposé. Si on constate, au fur et à mesure, une hausse de fréquentation des enfants aux activités proposées, cela reviendra à dire que l'angle trouvé pour intéresser les enfants est le bon. A l'inverse, si les enfants se dirigent vers les activités en autonomie, cela indique qu'il faut revoir la pédagogie et l'axe de travail.

### III-2. LA PAUSE MÉRIDIDIENNE ET LES GOÛTERS

Les élus communautaires ont souhaité harmoniser les temps de pause méridienne. Ainsi chaque enfant du territoire dispose d'une pause d'1h30 minimum.

La pause méridienne est considérée comme un temps éducatif dans la journée de l'enfant :

- découverte du goût et de la bonne alimentation
- sensibilisation au gaspillage alimentaire
- éducation à la prise d'un repas en collectivité et au respect d'autrui
- éducation au repos en privilégiant des temps calmes et récupérateurs.

Ce temps est assuré par le personnel communautaire mais aussi par des structures de loisirs en délégation de gestion.

En amont, un travail a été réalisé avec les prestataires de service quant à la composition et l'équilibre alimentaire des repas. Le personnel garant de la pause méridienne est mis à contribution par le biais de commission de menu qui réunit agents et prestataire. Cette commission a pour objectif d'améliorer la qualité et la variation des menus pour le bien-être de l'enfant.

Au-delà du temps de repas, il y a le temps de pause que l'on distingue selon les âges. En effet pour les maternelles s'en suit un temps de préparation à la sieste qui est essentiel pour le reste de la journée et pour les primaires, un temps de jeux et de détente.

Enfin, la Communauté de Communes Adour Madiran, dans le cadre du Plan National Nutrition Santé, s'est engagée dans la fourniture d'un goûter gratuit pour les enfants inscrits aux services périscolaires le soir, la volonté étant d'apporter un goûter varié et équilibré chaque jour, mais aussi d'effacer les inégalités quant à la diversité des goûters.

### III-3. LES INTERVENTIONS SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Une des volontés premières de la Communauté de Communes est d'offrir le même service à tous les élèves en tout point du territoire, notamment au travers des interventions sur les temps scolaires. La gratuité de ces actions est assurée par une prise en charge totale du coût par la collectivité.

#### ***La piscine***

L'infrastructure intercommunale permet d'accueillir tout au long de l'année 1560 élèves. L'apprentissage de la natation, la gestion de l'appréhension de l'eau entrent dans les objectifs fixés par la Communauté de Communes.

Le diagnostic du territoire établi précédemment fait état de famille aux revenus plutôt modestes sur la majorité du territoire. L'apprentissage à travers les cours particuliers n'est donc pas accessible à tous nos enfants scolarisés.

La Communauté de Commune voit à travers cet accompagnement une forme d'égalité des chances selon le milieu social, un bien-être moral et physique pour les enfants qui n'ont pas accès à la piscine et un moyen de prévention contre les risques de noyade.

## **Le réseau des médiathèques**

Les médiathèques offrent sur le territoire un large panel d'accès à la culture. Les écoles peuvent se rendre dans les médiathèques pour le prêt de livre, le personnel des médiathèques accompagne les classes par le biais de lectures.

D'autres projets pourraient voir le jour entre les médiathèques et les écoles dans l'objectif de rendre l'accès aux livres plus facilement.

## **L'occitan**

Le groupe scolaire de Rabastens de Bigorre dispense des cours de la maternelle jusqu'au primaire en occitan. Les parents ont la possibilité d'inscrire les enfants à la section occitan. Cet héritage linguistique est ouvert aux autres écoles qui souhaitent le transmettre aux élèves par l'intervention d'association référencée dans l'apprentissage de l'occitan.

A ce titre, l'association PARLEM intervient sur 11 classes du territoire de la maternelle jusqu'au primaire. Cette action est intégralement financée par la Communauté de Communes.

## **La Fête de la Science**

Cette manifestation inaugurée en octobre 2017 a pour objectif d'apporter à nos enfants l'esprit critique et scientifique sur des thématiques d'actualité.

La Communauté de Communes souhaite pérenniser cette manifestation dans le temps pour permettre à nos enfants de tout âge d'accéder à la culture scientifique et désacraliser l'image de la science au travers d'expériences.



Cette manifestation est intégralement financée par la Collectivité.



*Frédéric Courant lors de la journée ouverte aux publics*

## **Soutien aux sorties scolaires et les classes transplantées**

La Communauté de Communes apporte aux écoles une aide financière pour permettre aux enfants de participer à des sorties pédagogiques et classes transplantées :

- ↳ soit une enveloppe annuelle de 600 € par classe pour le financement du transport des sorties scolaires,
- ↳ une enveloppe dédiée exclusivement aux classes transplantées sur demande de subvention auprès de la collectivité en lien avec le projet d'école.

De plus, la collectivité met à disposition le personnel des écoles pour encadrer les enfants à l'occasion de ses sorties et classes de découverte.

### **III-4. L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ**

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) offre l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Actuellement, seulement 2 structures proposent de l'accompagnement à la scolarité. Il s'agit de la MJC de Vic en Bigorre et du Centre de Loisirs de Maubourguet.

Sur d'autres sites d'accueil périscolaire, les enfants ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de faire leurs devoirs dans des lieux calmes et sécurisés.

### **III-5. L'ACCUEIL DU MERCREDI**

Pour que tous les enfants puissent bénéficier d'un mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite, il est indispensable de penser ce temps éducatif en articulation avec les enseignants.

Le Plan Mercredi s'inscrit pleinement dans cette logique en mettant en avant les valeurs de loisirs, de découverte et de pratiques par la proposition d'activités culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, sportives... qui doivent être complémentaires entre les accueils périscolaires (les jours d'école) et l'accueil du mercredi.

La Communauté de Communes s'est engagée dans la mise en place du Plan mercredi qui fera l'objet d'une convention annexe.

Les différents ALSH du territoire sont ainsi ouverts le mercredi. Mais, afin de ne pas freiner l'élan associatif du territoire en place le mercredi (sportif ou culturel), les élus communautaires ont fait le choix de proposer une inscription différenciée :

- demi-journée avec ou sans repas
- journée avec ou sans repas.

Toutefois, l'accueil du mercredi doit être considéré comme un temps de loisirs dans lequel les objectifs doivent être abordés d'un point de vue ludique. L'objectif est d'apporter de la diversification dans les actions menées pour permettre à l'enfant de s'épanouir. Le

soutien des partenaires financiers et la contribution de la collectivité engendreront un maintien des fréquentations des accueils de loisirs.

Cette coupure dans la semaine sert également à l'enfant pour retrouver les ressources nécessaires pour terminer la semaine. Tout comme les accueils du matin et du soir sur le temps périscolaire, il est important de tenir compte des besoins biologiques de l'enfant.

### **III-6. LES VACANCES SCOLAIRES**

Au-delà des temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extrascolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis pendant les vacances scolaires.

Dans la déclinaison du mercredi, les vacances scolaires au sein des accueils de loisirs doivent permettre d'aborder les objectifs de manière plus approfondie. Cela peut se traduire par l'intervention d'intervenants extérieurs et qualifiés pour apporter aux enfants ainsi qu'aux animatrices et animateurs des savoirs qu'ils pourront par la suite exploiter. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

La Communauté de Communes souhaite renforcer les apports pédagogiques au cœur des ALSH dans l'objectif de faire connaître les acteurs du territoire aux enfants.

Il n'en reste pas moins un accueil de loisirs qui doit prendre en compte la différence d'âge des enfants fréquentant les structures par la proposition d'activités adaptées.

## 4<sup>ème</sup> PARTIE

# La GOUVERNANCE et l'ÉVALUATION du PEDT

### IV-1. LA GOUVERNANCE DU PEDT

#### L'instauration d'un partenariat autour de l'enfant

Le projet éducatif territorial de la Communauté de Communes Adour Madiran repose sur la mobilisation d'un partenariat autour de l'enfant composé de la manière suivante :

#### La mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi

Une structure de pilotage issue du partenariat sera mise en place dans le cadre du PEDT.

#### L'organisation :

---

En termes d'organisation du pilotage et du suivi de la démarche, il est proposé d'identifier 2 instances qui seront amenées à porter le projet dans sa globalité, tant sur le plan politique que technique : le comité de pilotage et le comité de suivi.

Le Comité de Pilotage se réunit à raison d'une fois par an et le Comité de Suivi autant que de besoin.

#### La composition :

---

Présidée par le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran, le Comité de Pilotage sera composé :

- des élus de la CCAM (en priorité les élus référents),
- des services communautaires (responsable du services Scolaire et périscolaire),
- de l'Inspecteur de circonscription de l'Éducation Nationale,
- d'un représentant de la DDCSPP,
- d'un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées,

Le Comité de suivi, quant à lui, est présidé par le DGS et est composé :

- des services communautaires,
- des directeurs d'associations avec qui la collectivité a signé une convention d'objectifs et de moyens.

Le rôle principal du comité de pilotage est de réunir les acteurs éducatifs afin d'offrir une complémentarité et une cohérence des temps éducatifs mais aussi une bonne articulation entre les partenaires.

Il s'agit plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- de fixer les orientations générales,
- de déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs fixés,
- d'assurer un temps d'échange visant à partager l'information, identifier les difficultés et les pistes d'amélioration éventuelles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés,
- par conséquent, d'évaluer le PEDT,
- de modifier, si besoin par avenant, le PEDT avant sa date d'échéance.

Le Comité de Suivi est chargé :

- de suivre et animer le PEDT ,
- de réfléchir à la mise en œuvre concrète du PEDT et de proposer des éléments au Comité de Pilotage.

## **IV-2. L'ÉVALUATION DU PEDT**

Le PEDT est un projet en évolution constante qu'il faut contribuer à améliorer. L'évaluation du PEDT constitue par conséquent un enjeu majeur qui doit être partagé par l'ensemble des partenaires. Elle consiste en un bilan des actions menées au regard des objectifs fixés mais doit également permettre de dégager des pistes d'amélioration.

### **La méthodologie d'évaluation**

L'évaluation s'appuiera sur plusieurs outils qui permettront de collecter les perceptions de tous les acteurs du PEDT :

- des enquêtes qualitatives et quantitatives :
  - entretiens,
  - observations de terrain (lors des comités de pilotage et/ou de suivi du PEDT, des conseils d'écoles...)

Ces outils – utilisés chaque année sur les 3 ans de durée du PEDT - pourront évoluer à mesure que le PEDT vivra, en fonction des actions menées, des résultats et de l'implication de chaque partenaire.

Car, en effet, cette évaluation ne peut se faire qu'en associant l'ensemble des partenaires, institutionnels et locaux mais avant tout les enfants et leur famille. Ils seront donc sollicités pour renseigner les outils d'évaluation mais bénéficieront également de la restitution des résultats.

### Les critères d'évaluation identifiés

L'évaluation porte chaque année sur les critères que le PEDT s'est fixé avec une marge de progression du taux de réussite sur les 3 ans d'évaluation.

La question centrale de l'évaluation est donc la suivante : *le PEDT est-il pertinent et efficace ? quel est l'impact / l'apport du PEDT sur l'épanouissement (social, culturel...) des enfants scolarisés sur le territoire de la CCAM ?*

La pertinence du PEDT	Les critères à identifier doivent permettre de mesurer si les objectifs des actions répondent bien aux attentes du public ciblé et aux besoins du territoire
L'efficacité du PEDT	Les critères à identifier doivent décrire la réalisation des objectifs du PEDT et permettre une comparaison objectifs fixés / résultats atteints
L'impact du PEDT	Les critères à identifier doivent permettre de mesurer les retombées positives / négatives des actions sur les publics cibles, les changements de comportement, d'attitude



## IDENTIFICATION DES OUTILS D'ÉVALUATION

Objectif	Sous-objectif	Critère / Outil d'évaluation	Atteint (> 50 %)	Partiellement atteint (< ou = à 50%)	Non abordé
			<i>Pourcentage à renseigner</i>		
<b>Favoriser le bien-être de l' enfant</b>	Proposer une offre éducative qui respecte les rythmes de l'enfant	PERTINENCE / Taux de participation à l'enquête auprès des parents et des enseignants sur l'évolution de la fatigue et de la concentration des enfants sur la journée			
		EFFICACITÉ / Nombre d'écoles et de centres de loisirs ayant mis en place une « journée type » respectant les rythmes de l'enfant (validée en amont par le COPIL) par les enseignants (sur le temps scolaire) et les directeurs d'ALSH (sur les temps péri et extrascolaires)  EFFICACITÉ / Taux de participation des agents communautaires aux formations en lien avec les enfants (gestion du stress...)			
		IMPACT / Taux de satisfaction des familles / acteurs éducatifs sur l'évolution du changement de comportement des enfants au niveau de la fatigue et de la concentration à l'école (sondage)			

Objectif	Sous-objectif	Critère / Outil d'évaluation	Atteint (> 50 %)	Partiellement atteint (< ou = à 50%)	Non abordé
			<i>Pourcentage à renseigner</i>		
<b>Favoriser le bien-être de l' enfant</b>	Répondre aux enjeux dans de la santé physique et morale	PERTINENCE / Nombre de retours de l'enquête permettant de mesurer la mobilisation/sensibilisation des enfants, des prestataires de restauration collective et de l'équipe éducative à la thématique			
		EFFICACITÉ / Taux de fréquentation des agents communautaires aux commissions menus mises en place par la CCAM  EFFICACITÉ / Pourcentage de fruits et légumes intégrés dans la composition des menus et goûters sur un mois  EFFICACITÉ / Taux de connaissances acquises par les enfants sur les fruits et les légumes, la saisonnalité, l'équilibre alimentaire (entre le début et la fin d'année scolaire) par le biais d'un questionnaire  EFFICACITÉ / Nombre de sites de restauration scolaire ayant mis en place au moins une action de réduction du gaspillage alimentaire  EFFICACITÉ / Taux de participation des agents communautaires à la formation « accompagnement au temps de repas »			
		IMPACT / Nombre d'enfants ayant changé de comportement alimentaire à la maison (sondage auprès d'un échantillon d'enfants)			

Objectif	Sous-objectif	Critère / Outil d'évaluation	Atteint (> 50 %)	Partiellement atteint (< ou = à 50%)	Non abordé
			<i>Pourcentage à renseigner</i>		
<b>Favoriser le bien-être de l' enfant</b>	Favoriser la pratique d'une activité physique	PERTINENCE / Nombre de retours de l'enquête permettant de mesurer la mobilisation/sensibilisation des enfants et de l'équipe éducative à la thématique			
		EFFICACITÉ / Taux de fréquentation des enfants aux activités physiques proposées  EFFICACITÉ / Taux de participation des enfants aux journées inter centres organisées autour d'activités physiques et sportives  EFFICACITÉ / Nombre d'écoles ayant bénéficié d'interventions des associations physiques et sportives diplômées dans les écoles et centres de loisirs			
		IMPACT / Nombre d'inscriptions dans les associations sportives locales  IMPACT / Nombre d'enfants ayant été sensibilisé à l'importance de pratiquer une activité physique (sondage auprès d'un échantillon d'enfants)			

Objectif	Sous-objectif	Critère / Outil d'évaluation	Atteint (> 50 %)	Partiellement atteint (< ou = à 50%)	Non abordé
			<i>Pourcentage à renseigner</i>		
<b>Sensibiliser à l' approche citoyenne</b>	Découvrir son territoire et le préserver	PERTINENCE / Nombre d'enfants intéressés à la vie de leur territoire (sondage sur un échantillon d'enfants)			
		EFFICACITÉ / Nombre d'écoles et d'ALSH ayant bénéficié d'animations pédagogiques autour de l'environnement  EFFICACITÉ / Taux de fréquentation des enfants aux activités proposées  EFFICACITÉ / Nombre de composteurs et de bornes à tri installés dans les écoles  EFFICACITÉ / Taux de connaissances acquises par les enfants sur le fonctionnement d'une collectivité (mairie ou communauté de communes) (entre le début et la fin d'année scolaire) par le biais d'un questionnaire			
		IMPACT / Nombre d'enfants ayant changé de pratiques à la maison en termes de consommation d'énergie et de tri des déchets (sondage auprès d'un échantillon d'enfants)			

Objectif	Sous-objectif	Critère / Outil d'évaluation	Atteint (> 50 %)	Partiellement atteint (< ou = à 50%)	Non abordé
			<i>Pourcentage à renseigner</i>		
<b>Sensibiliser à l'approche citoyenne</b>	L'accès et les usages aux technologies de l'information	PERTINENCE / Nombre d'enfants utilisant les TIC dans un cadre familial (sondage sur un échantillon d'enfants)			
		EFFICACITÉ / Proportion d'établissements scolaires intégrant les TIC dans leurs méthodes d'apprentissage  EFFICACITÉ / Nombre d'heures hebdomadaire d'utilisation des TIC en classe  EFFICACITÉ / Nombre d'enfants sensibilisés à « l'éducation aux médias », c'est-à-dire aux effets néfastes des TIC par les enseignants et les animateurs			
		IMPACT / Nombre d'enfants ayant modifié leur usage des TIC (sondage auprès d'un échantillon d'enfants) dans la sphère privée			

Objectif	Sous-objectif	Critère / Outil d'évaluation	Atteint (> 50 %)	Partiellement atteint (< ou = à 50%)	Non abordé
			<i>Pourcentage à renseigner</i>		
<b>Sensibiliser à l'approche citoyenne</b>	Initiation à la sécurité routière	PERTINENCE / Nombre d'enfants connaissant quelques fondamentaux (numéros d'urgence et 5 panneaux de signalisation) (sondage sur un échantillon d'enfants)			
		EFFICACITÉ / Nombre d'enfants ayant réussi l'attestation/diplôme de première éducation à la Route (en tant que piéton, cycliste, passager voiture)  EFFICACITÉ / Nombre d'établissements scolaires et de loisirs ayant mis en place des mises en situation à l'occasion de sorties ou des jeux d'orientation/de circulation dans la cour d'école  EFFICACITÉ / Nombre d'ALSH ayant confectionné un jeu de société autour du Code de la Route  EFFICACITÉ / Nombre d'établissements ayant bénéficié de l'intervention d'organismes extérieurs autour de la sécurité (pompiers, Sécurité Routière, police municipale...)			
		IMPACT / Nombre d'enfants sensibilisés à la lecture des panneaux lors de déplacements privés			

Objectif	Sous-objectif	Critère / Outil d'évaluation	Atteint (> 50 %)	Partiellement atteint (< ou = à 50%)	Non abordé
			<i>Pourcentage à renseigner</i>		
<b>Permettre l' accès à la culture</b>	Favoriser l'accès à une offre éducative diversifiée en s'appuyant sur les services communautaires	PERTINENCE / Nombre d'enfants satisfaits de l'accessibilité de l'offre éducative proposée (sondage sur un échantillon d'enfants)			
		EFFICACITÉ / Nombre de livres empruntés au réseau de médiathèques par les enseignants et les centres de loisirs  EFFICACITÉ / Nombre d'établissements scolaires ou de loisirs ayant bénéficié de l'intervention du réseau des médiathèques communautaires  EFFICACITÉ / Taux de fréquentation des enfants aux centres culturels du département pendant les temps scolaire, péri et extrascolaire (cinéma, théâtre, spectacles de danse...)			
		IMPACT / Nombre d'inscriptions dans les associations culturelles du territoire  IMPACT / Nombre de visites dans les lieux de création et de diffusion culturelle			

Objectif	Sous-objectif	Critère / Outil d'évaluation	Atteint (> 50 %)	Partiellement atteint (< ou = à 50%)	Non abordé
			<i>Pourcentage à renseigner</i>		
<b>Permettre l' accès à la culture</b>	Mener des actions autour de la découverte du patrimoine local	PERTINENCE / Nombre d'enfants connaissant quelques fondamentaux (numéros d'urgence et 5 panneaux de signalisation) (sondage sur un échantillon d'enfants)			
		<p>EFFICACITÉ / Nombre d'enfants ayant réussi l'attestation de première éducation à la Route (en tant que piéton, cycliste, passager voiture)</p> <p>EFFICACITÉ / Nombre d'établissements scolaires et de loisirs ayant mis en place des mises en situation à l'occasion de sorties ou des jeux d'orientation/de circulation dans la cour d'école</p> <p>EFFICACITÉ / Nombre d'ALSH ayant confectionné un jeu de société autour du Code de la Route</p> <p>EFFICACITÉ / Nombre d'établissements ayant bénéficié de l'intervention d'organismes extérieurs autour de la sécurité (pompiers, Sécurité Routière, police municipale...)</p>			
		IMPACT / Nombre d'enfants fréquentant les			



Objectif	Sous-objectif	Critère / Outil d'évaluation	Atteint (> 50 %)	Partiellement atteint (< ou = à 50%)	Non abordé
			<i>Pourcentage à renseigner</i>		
<b>Permettre l' accès à la culture</b>	<b>Développer des activités artistiques et culturelles auprès des enfants et mobiliser les partenariats extérieurs</b>	PERTINENCE / Nombre d'enfants connaissant quelques fondamentaux (numéros d'urgence et 5 panneaux de signalisation) (sondage sur un échantillon d'enfants)			
		EFFICACITÉ / Nombre d'établissements scolaires et de loisirs ayant monté un projet artistique intégrant au moins une discipline artistique et/ou culturelles autre que la lecture, le cinéma, le théâtre et la danse stimulant le potentiel créatif de l'enfant  EFFICACITÉ / Taux de participation/Nombre de nouvelles activités artistiques et culturelles proposées  EFFICACITÉ / Nombre d'établissements ayant bénéficié de l'intervention d'organismes extérieurs autour de la sécurité (pompiers, Sécurité Routière, police municipale...)			
		IMPACT / Nombre de spectacle et expositions			